

Les carnets de la MITRA n°7

PATRIMOINE ET HANDICAP

DES CLÉS POUR ADAPTER LES VISITES DES SITES CULTURELS ET NATURELS





Le tourisme pour tous

En décidant de mener une politique volontariste en matière de santé et de handicap, le Conseil régional Rhône-Alpes a fait un choix de société clair. Notre Plan régional en faveur de l'égalité entre les personnes handicapées et les personnes valides comprend des mesures exemplaires pour l'insertion professionnelle et l'intégration dans la cité.

Ce Plan se devait de proposer un volet spécifique pour le tourisme, une activité majeure de notre économie régionale. C'est ainsi que Rhône-Alpes s'investit activement pour développer des activités touristiques en faveur des personnes handicapées.

Cette politique, mise en place sous la conduite de Sylvie Gillet de Thorey, vice-présidente du conseil régional, déléguée au tourisme et à la montagne, et d'Hervé Saulignac, président de Rhône-Alpes Tourisme, permet de mieux structurer notre offre, d'ouvrir nos territoires de loisirs à tous. C'est une chance pour les acteurs du tourisme. C'est un service que nous devons proposer aux personnes handicapées.

Jean-Jack Queyranne,
*Président du Conseil régional Rhône-Alpes.
Député. Ancien Ministre.*



RHÔNE-ALPES : DESTINATION DE TOURISME ET DE LOISIRS ADAPTÉS ET ACCESSIBLES



Sommaire

NOTES AUX FUTURS UTILISATEURS 7

- > Pourquoi avoir rédigé cet ouvrage ?
- > Quel est son objectif ?
- > Comment a-t-il été élaboré ?
- > Ce que vous trouverez dans cet ouvrage...
- > Ce que vous ne trouverez pas dans cet ouvrage...

PARTIE 1 : DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES 10

1 / Créer un environnement favorable	10
2 / Évaluer le potentiel de son site	15
3 / Concevoir des visites adaptées	18
4 / Organiser des visites adaptées	21
5 / Évaluer les prestations	23
6 / Communiquer	24

PARTIE 2 : DONNÉES TECHNIQUES 28

INTRODUCTION 28

1 / ENTENDRE 30

- 1.1 Les audio-guides
- 1.2 L'audio-description
- 1.3 Les dispositifs ou ambiances sonores
- 1.4 Les amplificateurs de boucles à induction magnétique

2 / SENTIR / GOÛTER 42

- 2.1 Les odeurs naturelles
- 2.2 Les odeurs artificielles
- 2.3 Des visites, jeux, ateliers

3 / TOUCHER 46

- 3.1 L'écriture en braille
- 3.2 Les images tactiles / les panneaux en relief
- 3.3 Les objets / les éléments à toucher
- 3.4 Les maquettes tactiles

4 / VOIR 58

- 4.1 L'agrandissement et le contraste
- 4.2 Le sous-titrage
- 4.3 La Langue des Signes Française

5 / SE REPÉRER / ACCÉDER AUX CONTENUS 66

- 5.1 Les systèmes de repérage
- 5.2 Les éléments de confort
- 5.3 Les outils de compensation
- 5.4 Les aides à la compréhension

PARTIE 3 : CONTACTS 72

PARTIE 4 : MOTS-CLÉS 76

Rhône-Alpes, deuxième région touristique française, doit montrer l'exemple en matière d'accueil des populations en difficulté qui n'ont pas ou peu accès aux loisirs et aux vacances par défaut d'offres adaptées.

Depuis 2001, la Région s'est engagée dans une démarche volontaire, pilote pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Elle s'est dotée d'une stratégie pour adapter, développer, qualifier puis promouvoir et communiquer sur des offres effectivement adaptées aux quatre types de déficiences : motrice, mentale, auditive et visuelle telles que précisées en 2002 par la mise en place du label national « Tourisme & Handicap » et rappelées par la loi de février 2005 sur l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public. La stratégie de la Région Rhône-Alpes en matière de tourisme et de loisirs adaptés se décline en quatre axes. Le premier axe concerne la sensibilisation et l'information des acteurs du tourisme et du handicap en Rhône-Alpes via la constitution d'un pôle ressources régional. Le deuxième aborde la qualification et la reconnaissance de l'offre réellement adaptée aux différents types de handicaps par la mise en œuvre du label national « Tourisme et Handicap ». Le troisième axe met en œuvre la politique exemplaire de Contrat de Territoire de Tourisme et de Loisirs Adaptés (CTTLA), permettant aux personnes en situation de handicap de vivre pleinement une journée de loisirs ou un séjour touristique. Enfin, le quatrième vise à la mise en accessibilité des activités patrimoniales, culturelles et naturelles ainsi que des activités de pleine nature, composantes essentielles des loisirs et des séjours touristiques.

C'est dans ce cadre que la Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes a, en réponse aux très nombreuses sollicitations dont elle est l'objet de la part des acteurs rhônalpins, entrepris d'élaborer un référentiel pour la mise en accessibilité des lieux et des circuits de visites dans les sites culturels et naturels.

En effet, la découverte des sites naturels et culturels constitue, en toute saison, le principal motif de loisirs et de tourisme. Ces patrimoines, propres à chaque territoire, constituent les marques singulières d'une destination. Les visiteurs, de plus en plus nombreux, y portent une extrême attention.

Le fruit de cet important travail est présenté dans cet ouvrage qui a pour vocation de donner aux porteurs de projets et professionnels rhônalpins du tourisme, quelques clés pour mettre en place des visites adaptées à tous les publics.

Nous souhaitons que ce document contribue à la mise en œuvre d'une démarche structurée et qualifiée pour développer l'accessibilité des patrimoines naturels et culturels en Rhône-Alpes, offrant ainsi aux personnes handicapées de nouvelles possibilités de pratiques touristiques et permettant aux professionnels de mieux s'ouvrir à une clientèle trop souvent oubliée. C'est ainsi que la Région Rhône-Alpes participera concrètement à la meilleure intégration possible des personnes en situation de handicap, en faisant œuvre solidaire, éthique, humaniste et économique.

Sylvie Gillet de Thorey,
Vice-présidente du Conseil
régional Rhône-Alpes déléguée
au tourisme et à la montagne,
Maire de Meythet.

Hervé Saulignac,
Conseiller régional délégué
à l'énergie et aux TIC. Président
de Rhône-Alpes Tourisme.

Serge Nocodie,
Conseiller régional en charge du tourisme
adapté. Vice-président de Rhône-Alpes
Tourisme délégué au tourisme des villes
et au tourisme d'affaires.



Sylvie Gillet de Thorey



Hervé Saulignac



Serge Nocodie



REMERCIEMENTS

Ce carnet méthodologique produit par la Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes (Rhône-Alpes Tourisme) – dénommée MITRA dans le reste de l'ouvrage - a pour ambition d'être un outil de travail, à l'intention de tous les acteurs rhônalpins qui souhaitent proposer des visites culturelles et naturelles adaptées aux personnes en situation de handicap.

Ce travail n'aurait pas pu se réaliser sans la collaboration précieuse des professionnels qui ont bien voulu nous accorder du temps et mettre à notre disposition leurs expériences, leurs savoir-faire ainsi que de nombreux éléments pratiques (informations, photographies, témoignages, etc.) :

David CHATELIER - Musée d'Histoire de Nantes / Château des Ducs de Bretagne,
Isabelle DAPZOL - Archi-Tact,
Jérôme FAGE - Musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal / Vienne,
Céline FRANCON - Musée Départemental de la Céramique de Lezoux,
Cécile GUYOMARC'H - Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris,
Delphine HARMEL - Musée du quai Branly,
Danièle HOUBERT - Musée de Grenoble,
Karine LEFEBVRE - Bisonnerie de Borde Basse,
Magali LEFRANC-REIG - Centre d'Histoire, de la Résistance et de la Déportation de Lyon,
Albane LE NAY - Jardin botanique de Montréal,
Estelle LEQUESNE - Château du Haut-Koenigsbourg,
Guy LEVIFVE et Luc BARBIER - Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale,
Ninon LUBINEAU - Moulin des Massons,
Audrey LUCIANI - Château de Versailles,
Claire MOCK - Vulcania,
Marie-Françoise PALLUY - Théâtre des Célestins,
Olivier PARADIS - Association Braille et Culture,
Virginia RAKOTONDRAHAJA - Musée Zoologique de Strasbourg,
Marie-Pierre REGAL - Centre des monuments nationaux / Sites préhistoriques de la Vallée de la Vézère,
Patrick ROULAND et Fabienne BERNARD - Parc national de la Vanoise,
Marinette TAUPIAC (Direction de l'Office de Tourisme de Chambéry) et Marie-Hélène MENNESSIER (Mairie de Chambéry) - Muséum d'Histoire Naturelle de Chambéry,
Anne TOUZALIN - Accès Culture,
Claudine VALERIANI - Musée EDF Électropolis.

Il convient également de remercier, pour leur contribution et leur relecture attentive de tout ou partie de cet ouvrage :

Vincent BIOT - Séquence Nature,
Audrey BONNIER - Comité Départemental du Tourisme du Rhône,
Marion COUTAGNE - Service Tourisme Durable / Direction de l'Economie, de la Recherche, du Tourisme et de la Technologie / Conseil Régional Rhône-Alpes,
Maud DUPUIS - Polymorphe Design,
Stéphanie HERITIER - Tourisme Industriel Scientifique et Technique Rhône-Alpes,
Odile SERAPHIN - Ergothérapeute,
Marie-Pascale STERIN - Sudicité.

Ce document a été réalisé par Rhône-Alpes Tourisme, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes. Ont participé à sa rédaction Hugues BEESAU, Directeur de la MITRA, Stéphane ORSINI, Responsable Ingénierie Tourisme Adapté, Stéphanie BERGER, Chargée de mission Tourisme Adapté et Audrey BONNIER, dans le cadre de son stage à la MITRA.



Notes aux futurs utilisateurs

Pourquoi avoir rédigé cet ouvrage ?

Personne ne le conteste : il est indispensable de rendre accessible les sites culturels et naturels à tous les publics. Néanmoins, il n'est pas toujours évident, de traduire en actes cette démarche.

Dans le cadre de notre mission d'accompagnement des porteurs de projets rhônalpins, nous nous sommes aperçu qu'un certain nombre de projets n'avaient pas abouti car la tâche était apparue complexe, ardue, voire impossible. Plusieurs questions sont redondantes : Comment s'y prendre ? Connaissez-vous de bonnes initiatives ? Quels sont les dispositifs techniques existants ?...

C'est pour tenter d'apporter des éléments de réponse que nous avons souhaité rédiger ce carnet méthodologique. Si, après sa consultation, vous y voyez plus clair, nous aurons atteint notre objectif. Mais, si malgré tous nos efforts et les vôtres, vos interrogations restent sans réponses, n'hésitez pas à nous contacter... Nous tenterons de trouver, ensemble, les meilleures solutions.

Quel est son objectif ?

Cet ouvrage est destiné à vous donner des clés pour concevoir et proposer des visites adaptées à tous les publics dans vos sites culturels et naturels. Son objectif est de mettre à votre disposition des éléments de réflexion, associés à des réalisations concrètes. En aucun cas, il ne vous livrera des « recettes », des visites types, des solutions applicables partout en toutes circonstances. Nous vous le rappellerons tout au long de ce document : il n'existe pas une visite, mais des visites adaptées. En revanche, chaque site peut s'engager dans une démarche d'adaptation construite et féconde. Les éléments proposés devront donc être analysés au regard de la volonté de votre site, de ses objectifs, de ses spécificités et de ses moyens.

Comment a-t-il été élaboré ?

Pour élaborer le contenu de ce document, nous n'avons rien inventé ! En effet, un certain nombre d'entre vous sont d'ores et déjà en capacité de proposer des visites adaptées aux personnes en situation de handicap. Nous avons donc étudié, analysé, décrypté des expériences en Rhône-Alpes, en France et à l'étranger. Pour chaque site étudié, nous nous sommes attaché à comprendre :

- > le contexte,
- > les objectifs visés,
- > les prestations proposées,
- > la méthodologie mise en œuvre,
- > les éventuelles difficultés rencontrées,
- > les réalisations concrètes,
- > les actions de communication mises en place.

Ce que vous trouverez dans cet ouvrage...

Au fil de ces pages, vous aborderez de nombreuses thématiques.

Une première partie vous proposera, à travers l'analyse de plusieurs exemples, différentes étapes méthodologiques allant des premières réflexions aux réalisations concrètes.

Vous pourrez ensuite découvrir, ou mieux connaître, différents outils ou dispositifs techniques susceptibles de répondre, notamment, aux attentes et aux besoins des personnes en situation de handicap. Notre analyse et réflexion sur l'adaptation des visites nous ont rapidement conduits à vous présenter les éléments non pas par type de déficiences mais par **thématiques sensorielles**. En outre, 4 fiches techniques, correspondant aux 5 sens, vous seront proposées en deuxième partie :

- > Entendre
- > Sentir/goûter
- > Toucher
- > Voir

Pour avoir une vision plus complète des adaptations possibles et nécessaires, nous avons ajouté un autre thème :

- > Se repérer/accéder aux contenus

Les outils ont rarement un usage exclusif et cette organisation favorisera, nous l'espérons, une réflexion globale et une approche multi-sensorielle des visites.

Pour cet ouvrage, nous avons fait le choix de construire les différentes parties autour d'exemples repérés sur des sites culturels et naturels. Même s'ils vous paraissent éloignés de votre contexte, nous vous invitons à en prendre connaissance, ils peuvent être source d'inspiration.

Il vous faudra ensuite naviguer d'une fiche à l'autre afin de « piquer » des éléments, des idées puis de les adapter pour les faire vôtres.

Ce que vous ne trouverez pas dans cet ouvrage...

Dans ce carnet méthodologique, nous ne traiterons pas de la mise en accessibilité du site (cadre bâti, cheminement...) mais de l'adaptation des visites et des prestations. Néanmoins, dans la réalité, les deux aspects ne doivent pas être traités l'un indépendamment de l'autre. Une visite adaptée dans un site inaccessible est difficilement envisageable. Au contraire, un site complètement accessible qui n'aurait pas pensé l'adaptation de sa visite à tous les publics n'a que peu d'intérêt pour les personnes en situation de handicap. Pour l'accessibilité des sites aux publics en situation de handicap, telle que définie dans le cadre de la loi du 11 février 2005 et concernant l'accessibilité des établissements recevant du public (présentation succincte ci-contre), nous vous invitons à consulter le site professionnel de la MITRA (<http://pro.rhonealpes-tourisme.com>) et la rubrique « Tourisme et handicaps » pour connaître les dispositions à prendre et, si vous le souhaitez, vous inscrire dans la démarche volontaire de labellisation Tourisme et Handicap.



Rappel de la loi du 11 février 2005

Article 41

Les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation, qu'ils soient la propriété de personnes privées ou publiques, des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des lieux de travail doivent être tels que ces locaux et installations soient accessibles à tous, notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.

La loi en bref

1 / Le principe de l'accessibilité pour l'ensemble des déficiences

Prise en compte de toutes les déficiences : motrices, sensorielles, mentales, cognitives, psychiques.

2 / Le principe de la chaîne de déplacement

Mise en accessibilité de la chaîne de déplacement : cadre bâti, voirie, espaces publics, transport.

3 / Le principe de la chaîne d'accessibilité

Mise en accessibilité non seulement des dispositions architecturales et des aménagements, mais également des équipements intérieurs et extérieurs.

4 / Des délais de mise en accessibilité

Catégories 1 à 4

1^{er} janvier 2011 : diagnostic des conditions d'accessibilité.

1^{er} janvier 2015 : respect des obligations définies.

Catégorie 5

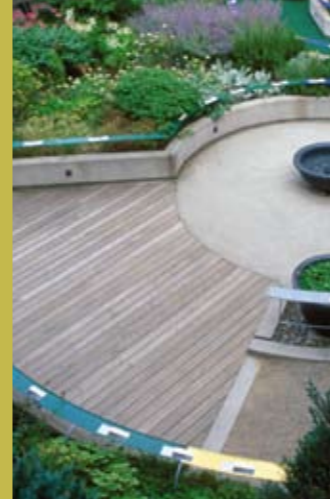
1^{er} janvier 2015 : accessibilité d'une partie du bâtiment ou de l'installation pour fournir, dans le respect des dispositions mentionnées, l'ensemble des prestations proposées.

5 / Des dérogations exceptionnelles

Trois motifs accordés par la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) :

- impossibilité technique,
- préservation du patrimoine architectural,
- disproportion entre les améliorations et les conséquences.

Éléments disponibles au 1^{er} février 2009.



1 / CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE

- 2 / ÉVALUER LE POTENTIEL DE SON SITE
- 3 / CONCEVOIR DES VISITES ADAPTÉES
- 4 / ORGANISER DES VISITES ADAPTÉES
- 5 / ÉVALUER LES PRESTATIONS
- 6 / COMMUNIQUER

1 / CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE	11
2 / ÉVALUER LE POTENTIEL DE SON SITE	15
3 / CONCEVOIR DES VISITES ADAPTÉES	18
4 / ORGANISER DES VISITES ADAPTÉES	21
5 / ÉVALUER LES PRESTATIONS	23
6 / COMMUNIQUER	24

1.1 Objectifs

- > Connaître et comprendre les besoins et les attentes des personnes en situation de handicap.
- > Identifier les structures et les personnes ressources susceptibles d'apporter une expérience, un savoir-faire...
- > S'informer sur les possibles, les réalisations et les outils existants.
- > Connaître le contexte réglementaire et les dispositifs techniques et financiers existants.

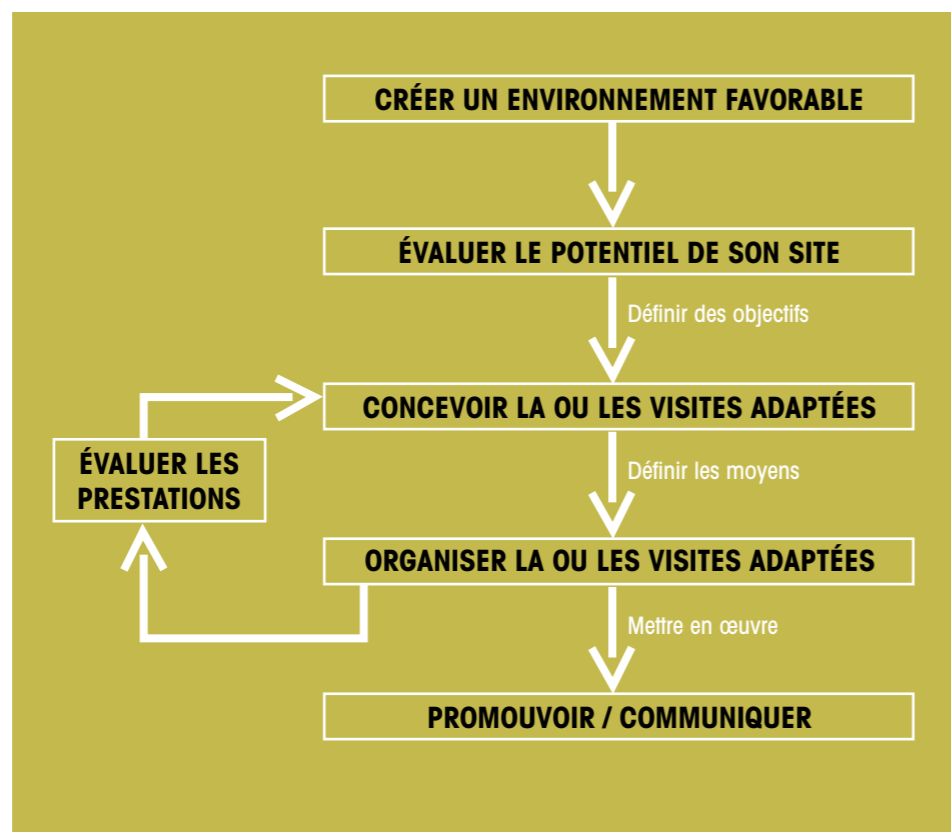
L'objectif énoncé est très ambitieux. On ne connaît jamais tout. Créer un environnement favorable, c'est construire, petit à petit un socle d'informations, un réseau... et cela tout au long de la réflexion et de l'adaptation du site et des visites.

1.2 Des voies à explorer

Pour créer un environnement favorable, plusieurs pistes ont pu être repérées sur les sites visités. Elles ne sont pas exclusives les unes des autres et sont, bien souvent, complémentaires.



*Nous ne saurions que trop vous conseiller de prendre contact avec le **Comité Départemental du Tourisme** de votre département ainsi qu'avec la **MITRA - Rhône-Alpes Tourisme**, qui disposent déjà d'un certain nombre d'informations et d'expériences et qui peuvent vous orienter et vous permettre de gagner beaucoup de temps et d'énergie.*



1.2.1 / Identifier un pilote

C'est peut-être la première chose à faire et l'une des clés de la réussite : nommer ou identifier une personne en charge de piloter le projet d'adaptation du site et de la visite à tous les publics. Cela s'avère indispensable pour installer et entretenir une dynamique, pour mobiliser les différentes parties et assurer ainsi des résultats tangibles. Mais attention, cela ne signifie pas que le projet doit être le projet d'un seul homme. La réussite passe toujours par l'adhésion de l'ensemble des équipes intervenant sur le site. Le pilote pourra également jouer un rôle important à l'étape de la communication afin de transmettre les informations, d'engager des démarches, des partenariats...

1.2.2 / Identifier vos interlocuteurs et vos sources d'informations

Un certain nombre d'**organismes** (association, institution, collectivité, agence...) interviennent dans le domaine de l'accessibilité et seront à même de vous aider. Chacun applique une politique différente en matière de mise à disposition des informations qu'il détient. N'hésitez pas à prendre contact directement auprès de l'organisme susceptible de détenir l'information souhaitée.

Vous pouvez également consulter le site professionnel de Rhône-Alpes Tourisme (<http://pro.rhonealpes-tourisme.com/>) sur lequel vous trouverez, dans la partie Ingénierie/Observatoire :

- > rubrique « Publications » : le Dossier Documentaire Tourisme Adapté qui propose une sélection de références bibliographiques et d'organismes ressources sur le tourisme adapté,
- > rubrique « Tourisme et handicaps » : la Base de Données Tourisme Adapté (BDTA) destinée à permettre aux professionnels du tourisme de rechercher des coordonnées de structures intervenant dans le domaine de l'accessibilité.

1.2.3 / Créer et animer un groupe de réflexion interne

Quel que soit son nom : groupe de travail, comité technique, comité de pilotage..., la constitution d'une équipe pluridisciplinaire en charge de mener la réflexion sur l'adaptation du site et de la visite apparaît, dans tous les cas, très pertinente. Il est en effet important que les différents services du site soient représentés et mobilisés pour assurer la prise en compte du public en situation de handicap à toutes les étapes des projets. Il n'y a pas que les personnes en charge de l'accueil qui doivent se sentir concernées ; n'hésitez donc pas à intégrer les personnes en charge du site, de la médiation, de la sécurité, de la technique...

L'objectif de ce groupe est triple :

- > échanger sur le thème de l'accessibilité,
- > mobiliser des compétences variées et complémentaires,
- > faciliter l'adhésion de l'ensemble du personnel et ainsi mettre en place une réelle dynamique.

Ce groupe de réflexion doit être constitué de personnes internes au site, mais peut aussi intégrer des personnes ressources identifiées sur le territoire, notamment en matière de handicap et de tourisme. Des compétences particulières peuvent également être mobilisées ponctuellement en fonction de l'ordre du jour, des besoins et des questions à traiter.

EXEMPLE

— Musée de Grenoble - Cellule accessibilité

Le Musée de Grenoble propose, pour ses collections permanentes et les expositions temporaires, des visites guidées et des ateliers pour les 4 déficiences (motrice, visuelle, auditive et mentale). Les premières réflexions et réalisations concernant l'accueil des personnes en situation de handicap ont été, à l'origine, le fruit d'initiatives individuelles. Déjà en 2001, les premières visites en Langue des Signes Française (LSF) ont pu, par exemple, être proposées. Aujourd'hui, afin d'aller plus loin dans cette mise en œuvre, l'accessibilité à tous les publics fait l'objet d'une réflexion générale en lien avec la politique menée par la ville de Grenoble sur cette question. Un groupe de travail a donc été mis en place au sein du Musée sous la forme d'une cellule accessibilité. Outre la Secrétaire Générale, cette cellule réunit le conservateur chargé du service des publics, les médiateurs, la personne en charge de la communication, le service technique, un représentant de la société de gardiennage.

EXEMPLE

— Centre d'Histoire, de la Résistance et de la Déportation de Lyon (CHRD)

Depuis 2003, le CHRD a souhaité s'engager dans une démarche d'accueil et de médiation pour tous les publics et notamment pour les personnes en situation de handicap visuel. Une des premières actions entreprises a été l'identification de partenaires potentiels, leurs rôles et leurs compétences. Ce travail a permis de mieux cerner les domaines d'action de chacun, leurs objectifs et la manière dont ils pourraient s'inscrire dans le projet. 3 axes ont été définis :

- conseil et expertise,
- aide technique et réalisation,
- information et communication.

1.2.4 / Constituer ou s'intégrer dans un réseau

L'échange entre plusieurs sites, le partage d'expériences peuvent se révéler également très efficaces. En effet, même si encore peu de sites proposent aujourd'hui des visites adaptées à tous les publics, la plupart des structures se sont d'ores et déjà posé la question de l'accueil des personnes en situation de handicap. Des visites ont souvent été testées, des contacts ont parfois été pris, il peut s'avérer judicieux de s'inspirer des expériences, des idées des uns et des autres.

1.2.5 / Visiter des sites proposant des visites adaptées

Toujours dans l'optique d'échanger sur des expériences, de connaître les outils d'aide à la visite pertinents, la rencontre avec d'autres sites culturels et naturels engagés dans cette réflexion peut être opportune. N'hésitez pas à aller voir ailleurs, à visiter d'autres sites, à participer à des visites adaptées. Cela vous permettra de bénéficier d'une expérience de terrain sur des outils existants.



Il ne faut néanmoins pas perdre de vue que le « copier-coller » ne fonctionne que très rarement. Il n'existe pas une visite, mais des visites adaptées. Gardez donc à l'esprit que les éléments retenus devront être analysés au regard de la volonté de votre site, de ses objectifs, de ses spécificités et de ses moyens.

1.2.6 / Mettre en place des sessions de formation-sensibilisation

Organiser une action de formation/sensibilisation à destination du personnel de votre site est souvent un point de départ intéressant pour mobiliser tout ou partie de l'équipe et aborder la problématique de l'accessibilité sur des bases et une volonté communes. Effectivement, ce type d'action facilite de manière générale la compréhension des attentes et des besoins des personnes en situation de handicap. Elle favorise également la connaissance des aspects réglementaires, indispensables aujourd'hui, et l'acquisition du réflexe « handicap » dans les missions quotidiennes de chacun. Ces actions de formation/sensibilisation peuvent être proposées par des associations représentatives des personnes handicapées ou par des organismes de formation compétents sur la thématique. N'hésitez pas, encore une fois, à consulter la Base de Données Tourisme Adapté, mise en ligne sur le site professionnel de Rhône-Alpes Tourisme (<http://pro.rhonealpes-tourisme.com>), rubrique Ingénierie/Observatoire, puis Tourisme et Handicaps.



Il est important de prévoir, de manière régulière, des actions de formation/sensibilisation pour les personnes nouvellement recrutées. Il peut s'avérer difficile et coûteux d'organiser une formation pour un seul site. Pensez à mutualiser les moyens avec d'autres structures. Une formation peut être organisée pour plusieurs sites culturels et naturels.

EXEMPLE

— Musées de Lyon et du Rhône - Cellule médiation et handicap

Un groupe de travail regroupe des techniciens des musées de Lyon et du département du Rhône. Ce groupement a été créé avec l'objectif de mettre en place un réseau d'échange sur la thématique Handicap (exemples d'adaptations, structures compétentes...) et de mutualiser ainsi les moyens et les expériences pour accueillir tous les publics. La première action de la cellule a été de réaliser un état des lieux des actions menées en faveur du public handicapé sur chacun des sites participants. Le travail a ensuite évolué vers la recherche de solutions concrètes et la mise en place de projets communs.

TÉMOIGNAGE

de Madame Danièle Houbart, secrétaire générale du Musée de Grenoble
À la demande du Musée, la ville de Grenoble a mis en place, en 2002, une formation d'une durée de 5 jours avec « Cemaforre ». Cette formation en interne a été une étape importante dans la sensibilisation des médiateurs et de la direction du Musée qui a assisté au dernier module en présence des associations représentant les personnes handicapées à Grenoble et sur le département de l'Isère.

Pourquoi avoir organisé cette formation ?

Les médiateurs étaient en voie de titularisation : il semblait souhaitable que, parmi les stages qu'ils devaient effectuer, ils puissent aussi aborder cette question de l'accueil des publics handicapés dans un musée. Le choix de « Cemaforre » permettait d'appréhender, par le biais de professionnels, un domaine nouveau et sensible.

Qui a participé à cette formation ?

L'ensemble des médiateurs concernés directement dans leur travail par l'accueil des publics handicapés.

Quels ont été les bénéfices et les retours ?

La formation a permis de conforter ou d'apporter des éléments nouveaux à travers des questionnements jusque-là jamais entrepris. Nommer les handicaps, les définir dans leurs spécificités, les mesurer physiquement, a permis de dédramatiser les appréhensions personnelles. Les médiateurs ont alors été en mesure d'accueillir enfants ou adultes comme des personnes à part entière, ayant une spécificité à prendre en compte.

Sur ces bases, s'est construit la démarche suivie par l'équipe en charge du secteur : prendre des contacts, écouter les personnes pour élaborer avec elles des projets adaptés, mettre en place un fichier, une permanence téléphonique.

Grâce à cette méthode, le nombre de groupes accueillis est en forte augmentation. Dans tout le département, le Musée est dorénavant identifié, par les professionnels (éducateurs, enseignants), comme un véritable partenaire.

Quelques questions pour ne pas se tromper

- > Avez-vous fait le tour des obligations réglementaires auxquelles est soumis le site ?
- > Avez-vous identifié les structures qui peuvent vous accompagner pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser ?
- > Avez-vous bien analysé les principales attentes des personnes en situation de handicap ?
- > Avez-vous une bonne connaissance des outils potentiellement utilisables pour assurer l'adaptation des visites des sites culturels et naturels ?

Alors, votre environnement devient favorable...



- 1 / CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE
- 2 / ÉVALUER LE POTENTIEL DE SON SITE**
- 3 / CONCEVOIR DES VISITES ADAPTÉES
- 4 / ORGANISER DES VISITES ADAPTÉES
- 5 / ÉVALUER LES PRESTATIONS
- 6 / COMMUNIQUER

2.1 Objectifs

- > Connaître les points forts et les points faibles de votre site et de vos prestations.

De manière générale, deux aspects peuvent être abordés pour les sites culturels et naturels :

- > l'accessibilité du site intérieur et extérieur (cadre bâti, cheminement...),
- > l'accessibilité des collections et des prestations.

Pour cette deuxième partie, le potentiel des sites est trop souvent sous-évalué. En effet, un certain nombre d'outils, de dispositif conçus pour les personnes valides s'avèrent très adaptés ou facilement adaptables pour les personnes en situation de handicap. Les fiches techniques présentées dans la deuxième partie de ce carnet méthodologique vous donneront un certain nombre d'exemples.

2.2 Des voies à explorer

Pour cette étape, le site doit envisager la question des moyens dont il dispose :

- > en personnel : compétence et expérience - existantes ou à acquérir - en matière d'accessibilité et d'adaptation des visites, disponibilité et temps à consacrer (en complément souvent des autres missions),
- > financiers : quels seront les moyens alloués ? Peut-on envisager une sous-traitance ? (partielle ou totale).

2.2.1 / Se faire accompagner par un cabinet conseil

Quelques cabinets conseil ont développé aujourd'hui un réel savoir-faire dans le domaine de l'accessibilité et de l'adaptation des visites à tous les publics. Pour cette option, la rédaction du cahier des charges et la sélection de l'organisme sont des étapes primordiales pour envisager un diagnostic prospectif de qualité, en adéquation avec les besoins et les contraintes de votre site.

Si vous souhaitez faire appel à un cabinet conseil, vous pouvez consulter le site professionnel de la MITRA/Rhône-Alpes Tourisme (<http://pro.rhonealpes-tourisme.com>) qui met à disposition, dans la rubrique Ingénierie/Observatoire, une base de données Cabinets-Conseils Loisirs Culture Tourisme, destinée à permettre aux maîtres d'ouvrage d'opérer une sélection des cabinets pouvant répondre à leurs besoins. Vous pouvez également vous adresser aux chargés de mission Tourisme Adapté de la MITRA pour vous accompagner dans cette approche.

2.2.2 / Se faire accompagner par les associations spécialisées

L'organisation de visites-tests avec des associations de personnes handicapées invitées à partager avec vous cette réflexion permet d'avoir un retour sur les points forts et les points faibles de votre prestation. Néanmoins, cette option n'est réellement intéressante que dans le cas où vous avez déjà engagé une réflexion et qu'une visite adaptée peut-être proposée, même si celle-ci est perfectible.

Les remarques de chaque personne représentant un type de déficience sont à croiser entre elles pour que les approches se potentialisent, même si des compromis seront à faire pour répondre au mieux aux contraintes de chaque déficience.

Ces mêmes associations pourront également être les testeurs de toutes nouvelles réalisations. C'est peut-être le début d'un partenariat fructueux !

2.2.3 / Évaluer en interne le potentiel de son site

En fonction des connaissances acquises et de l'expérience dans le domaine de l'adaptation des visites, l'évaluation de votre site peut-être réalisée en interne. Il peut toutefois être judicieux de faire valider les conclusions par des personnes en situation de handicap, en s'assurant que ce qui facilite la visite pour une déficience, ne devienne pas un obstacle pour une autre.

Attention en effet à ne pas se tromper, afin de partir sur une bonne évaluation qui constituera le socle de votre démarche et sera conforme aux obligations réglementaires. La MITRA peut vous y aider.



Rappel de la loi du 11 février 2005

Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation

« Sous-section 5 : dispositions applicables aux établissements existants recevant du public ou aux installations ouvertes au public existantes.

« Art. R. 111-19-9. – Au plus tard le 1^{er} janvier 2011, les établissements recevant du public existants, classés dans les quatre premières catégories au sens de l'article R. 123-19, doivent avoir fait l'objet, à l'initiative de l'administration intéressée ou de l'exploitant, d'un diagnostic de leurs conditions d'accessibilité.

Ce diagnostic analyse la situation de l'établissement ou de l'installation au regard des obligations définies par la présente sous-section, décrit les travaux nécessaires pour respecter celles qui doivent être satisfaites avant le 1^{er} janvier 2015 et établit une évaluation du coût de ces travaux.

« Le diagnostic est tenu à la disposition de tout usager de l'établissement ou de l'installation ».

En quelques mots :

Pourquoi le diagnostic ?

- > Analyser la situation des ERP au regard des nouvelles obligations d'accessibilité aux différents types de handicap.
- > Décrire les aménagements à prévoir pour atteindre ces nouvelles obligations.
- > Établir une évaluation du coût de ces aménagements.

Qui est concerné ?

- > Tous les ERP de catégories 1 à 4.

Pour quand doit-il être réalisé ?

- > 1^{er} janvier 2011.

Par qui doit-il être réalisé ?

- > La loi ne prévoit pas de qualification spécifique pour réaliser ce diagnostic. Tous les professionnels susceptibles d'être compétents ou de développer une compétence sur le sujet et notamment les architectes, les bureaux d'étude spécialisés ou les diagnostiqueurs techniques.

Éléments disponibles au 1^{er} février 2009.



- 1 / CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE
- 2 / ÉVALUER LE POTENTIEL DE SON SITE
- 3 / CONCEVOIR DES VISITES ADAPTÉES**
- 4 / ORGANISER DES VISITES ADAPTÉES
- 5 / ÉVALUER LES PRESTATIONS
- 6 / COMMUNIQUER



3.1 Objectifs

- > Sélectionner les adaptations, les outils, les dispositifs techniques à mettre en place.
- > Évaluer le coût correspondant.
- > Assurer une réalisation de qualité.

Cette étape de conception d'une ou de plusieurs visites adaptées implique de faire des choix et/ou de définir des priorités. En effet, un certain nombre de questions doivent trouver réponse :

- > Quelles sont les prestations que je souhaite, que je peux rendre accessible ? (visite libre, visite guidée mixte, visite guidée spécifique, atelier pédagogique...)
- > Quel est le public que je souhaite, que je peux accueillir ?

Et ces réponses dépendront, notamment, de plusieurs paramètres :

- > du potentiel d'adaptation de votre site,
- > des moyens financiers disponibles (à court, moyen et long termes),
- > des projets en cours ou à venir (rénovation du site, changement de muséographie, renouvellement d'outil...),
- > de la volonté du site.



Les choix sont plus aisés lors de la création d'un site culturel ou naturel. En effet, dans ce cas il est beaucoup plus facile et moins coûteux de concevoir le site et les visites pour qu'ils soient accessibles à tous les publics. Cela est d'ailleurs une obligation au vu des exigences de la loi du 11 février 2005. Rappelons que pour les sites existants, l'échéance est fixée au 11 février 2015.

Pour des visites existantes, il est important d'avoir connaissance de tous les projets pouvant avoir une incidence sur les visites (changement de collections, modification de la muséographie, renouvellement d'outils...). En effet, ces données pourront certainement faciliter ou orienter les choix et/ou priorités.

3.2 Des voies à explorer

Pour cette étape, comme pour la précédente, vous devez envisager la question des moyens dont vous disposez, autant au niveau du personnel (compétence et expérience en matière d'accessibilité et d'adaptation des visites, disponibilité et temps à consacrer), que des moyens financiers qui seront alloués (peut-on envisager une sous-traitance, partielle ou totale ?).

3.2.1 / Se faire accompagner par un cabinet conseil

Pour créer des visites adaptées ou pour adapter des visites existantes, vous pouvez être accompagné par un cabinet conseil. Pour cette option, la rédaction du cahier des charges et la sélection de l'organisme sont des étapes primordiales.

Si vous souhaitez faire appel à un cabinet conseil, vous pouvez consulter l'espace professionnel de la MITRA et/ou vous adresser aux chargés de mission Tourisme Adapté de la MITRA pour vous accompagner.

3.2.2 / Se faire accompagner par les associations spécialisées

L'intervention de personnes handicapées ou d'associations peut se révéler très pertinente, voire indispensable, dans l'étape de conception d'une visite ou d'outils de médiation. Elles peuvent intervenir à différents stades de la conception en fonction de vos besoins :

- > pour vous assister dans le choix des outils et des adaptations à mettre en place,
- > pour vous accompagner dans la conception des adaptations, des outils et des dispositifs,
- > pour tester les réalisations.

Dans ces phases de conception et de test, il est important de recueillir l'avis de plusieurs personnes en situation de handicap présentant des profils différents. En effet, pour une même catégorie de déficience (motrice, visuelle, auditive et mentale), en fonction de l'âge, des habitudes, de la déficience..., les conclusions pourront être différentes, voire très différentes. En prenant l'avis de plusieurs personnes, il vous sera plus facile de faire des choix qui correspondront aux capacités et aux attentes de la majorité des visiteurs.

EXEMPLE

— Musée d'Histoire de Nantes

Le musée d'Histoire de Nantes propose un parcours audioguidé s'appuyant à la fois sur un scénario spécifiquement conçu pour les personnes déficientes visuelles et sur différents dispositifs tactiles et/ou sonores, répartis sur l'ensemble du musée et sélectionnés en amont pour leur intérêt et leur pertinence. Le discours de l'audio-guide a été rédigé en interne par le chargé de mission « Accessibilité ». Il a ensuite été validé par la conservation du musée et proposé, pour avis, à deux personnes déficientes visuelles présentant un profil différent :

- une personne fréquentant le musée : avis sur la compréhension,
- un professeur d'histoire-géographie : avis sur le contenu pédagogique.



Selon les connaissances acquises et l'expérience dans le domaine de l'adaptation des visites, la conception d'outils et de dispositifs peut-être réalisée en interne. Il paraît toutefois important de faire valider les conclusions par quelques personnes en situation de handicap, car il n'est pas possible de se mettre à la place de.

EXEMPLE

— Centre d'Histoire, de la Résistance et de la Déportation à Lyon Exposition « Photographier Lyon en guerre »

En 2006, le CHRD de Lyon a présenté une exposition de photographies accessible, notamment pour les personnes déficientes visuelles.

Les élèves de l'EREA de Villeurbanne (Établissement Régional d'Enseignement Adapté pour Déficiants de la Vue) ont suivi et participé aux différentes phases de la conception de l'exposition : sélection des photographies, rédaction des textes qu'ils ont transcrits en braille, adaptation en relief des photos dont ils ont testé les différents supports, montage de l'exposition auquel ils ont assisté.

En amont du projet, le CHRD a également constitué un comité d'utilisateurs composé de personnes mal et non-voyantes, de représentants d'associations ainsi que de personnes travaillant avec ce type de public. À tous les stades de la conception, ce comité s'est attaché à trouver les solutions techniques et a testé différents matériaux afin de proposer les supports les mieux adaptés.



- 1 / CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE
- 2 / ÉVALUER LE POTENTIEL DE SON SITE
- 3 / CONCEVOIR DES VISITES ADAPTÉES
- 4 / ORGANISER DES VISITES ADAPTÉES**
- 5 / ÉVALUER LES PRESTATIONS
- 6 / COMMUNIQUER

4.1 Objectif

> Accueillir le public en situation de handicap.

4.2 Des voies à explorer

4.2.1 / Accueil du public individuel

Les outils ou dispositifs conçus pour accueillir les personnes en situation de handicap doivent être bien mis en évidence. Il est donc primordial que dès l'accueil (mais aussi sur les documents de promotion, sur le site Internet), les personnes en situation de handicap soient informées des documents, des outils qui leur sont destinés. Ces informations doivent également être signalées tout au long de la visite, dans les différentes salles (boucle magnétique, pistes d'audio-guide, documents en relief par exemple).



Pour faciliter l'accueil des visiteurs individuels, il peut être opportun de prévoir des documents à destination du personnel du site, récapitulant les principales adaptations ou attentions prévues pour les personnes en situation de handicap.

EXEMPLE

— Musée d'Histoire de Nantes

Un document spécifique a été conçu pour faciliter l'accueil des personnes sourdes. Sur ce support, il est indiqué que la personne de l'accueil ne communique pas en Langue des Signes Française (LSF) et il est rappelé les principales informations nécessaires aux visiteurs.

4.2.2 / Accueil de groupe de personnes en situation de handicap

Si vous proposez des visites de groupe, il pourra être important de recueillir, en amont, un certain nombre d'informations sur les visiteurs. Cela vous permettra d'accueillir les personnes dans de bonnes conditions et de proposer une visite en totale adéquation avec les attentes et les possibilités des personnes handicapées.

Cette information ou une partie de l'information peut d'ailleurs être transmise aux personnes du site amenées à intervenir durant la visite pour accueillir, guider, aider, expliquer, assurer la sécurité...

EXEMPLE

— Musée Gallo-Romain de Saint-Romain-en-Gal / Vienne

Le médiateur en charge de l'accessibilité du musée a établi un document « Fil rouge » qui mentionne les informations sur le groupe attendu (nombre de participants, âge, handicap, heure d'arrivée, heure de départ), sur le médiateur en charge du groupe, sur le circuit de visite prévu et sur les éventuels besoins en termes d'aides humaine et technique selon les services. Ce document, préparé en amont, est ensuite distribué au responsable des agents d'accueils, aux agents du service technique et de la sécurité, et au secrétariat.



- 1 / CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE
- 2 / ÉVALUER LE POTENTIEL DE SON SITE
- 3 / CONCEVOIR DES VISITES ADAPTÉES
- 4 / ORGANISER DES VISITES ADAPTÉES
- 5 / ÉVALUER LES PRESTATIONS**
- 6 / COMMUNIQUER

5.1 Objectif

> S'inscrire dans une démarche de progrès.

5.2 Des voies à explorer

Proposer des visites adaptées nécessite d'être en veille perpétuelle, d'évaluer de manière régulière les dispositifs et de maintenir le contact avec les visiteurs handicapés afin de prendre en compte leurs observations et de s'inscrire ainsi dans une démarche de progrès.

Il nous reste encore beaucoup à découvrir, à inventer, à tester. Les évolutions technologiques, mais également les essais et tentatives des uns et des autres nous permettent, progressivement, de cerner et de répondre de mieux en mieux aux attentes et aux besoins de tous les publics.

5.2.1 / Mettre en place des enquêtes

Des enquêtes ponctuelles sur la satisfaction des personnes en situation de handicap permettent d'avoir un retour sur les points positifs et les points négatifs de la visite, sur les outils utilisés, sur l'organisation. Ces enquêtes peuvent d'ailleurs être étendues à tous les publics pour connaître leur avis sur les dispositifs proposés et les usages qu'ils en font.

5.2.2 / Organiser des tables rondes

Organiser des tables rondes de visiteurs handicapés est également une option intéressante. Ces temps d'échange permettent de mieux cerner les attentes des uns et des autres, de confronter les points de vue et d'envisager des améliorations.

5.2.3 / Établir des bilans avec les responsables de groupe

Dans le cas de visite de groupe, il peut être facile et opportun de prévoir un temps d'échange, au terme de la visite, avec le ou les responsables du groupe. En effet, ce retour permet de s'ajuster et d'améliorer les prestations.

EXEMPLE

— Musée départemental de la Céramique - Lezoux

Après quelques mois d'ouverture, une enquête qualitative a été menée sur le musée pour connaître globalement la satisfaction de tous les visiteurs. L'analyse des résultats a mis en évidence que les visiteurs (en situation de handicap ou non) appréciaient particulièrement l'approche ludique du site notamment les nombreux éléments à toucher.

Cette enquête a permis de révéler quelques marges d'amélioration. Il serait notamment intéressant de réfléchir à la possibilité d'élaborer :

- un document destiné à l'accompagnant d'une personne déficiente visuelle afin qu'il puisse mieux l'aider, si besoin, dans le parcours de l'exposition,
- un plan du musée en relief à consulter par les déficients visuels avant de commencer la visite du musée.



- 1 / CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE
- 2 / ÉVALUER LE POTENTIEL DE SON SITE
- 3 / CONCEVOIR DES VISITES ADAPTÉES
- 4 / ORGANISER DES VISITES ADAPTÉES
- 5 / ÉVALUER LES PRESTATIONS
- 6 / COMMUNIQUER



6.1 Objectifs

- > Informer le public en situation de handicap des possibilités de visites.
- > Développer la clientèle handicapée.

6.2 Des voies à explorer

La conception et la mise en place de visites adaptées n'entraînent pas de manière systématique une fréquentation importante de personnes en situation de handicap. Encore faut-il que les visiteurs potentiels soient informés des possibilités de visite, et bien informés ! Il est donc nécessaire de développer des actions de communication et de promotion ciblées à destination des personnes en situation de handicap. Vos premiers visiteurs et/ou prescripteurs seront peut-être les personnes en situation de handicap associées aux projets pour apporter avis, expertise et conseil.



Attention à ne pas faire de fausses promesses ! Le bouche à oreille est un canal qui fonctionne très bien, autant pour des retours positifs que négatifs...

6.2.1 / Définir un contenu

Différentes informations peuvent être utiles aux personnes en situation de handicap pour s'informer des possibilités de visites, mais également pour faciliter l'organisation des visites.

Informations concernant le site et les visites :

- > label Tourisme et Handicap et les déficiences pour lesquelles le site est labellisé,
 - > type de prestations proposées (visite libre, visite guidée, visite de groupe, atelier...),
 - > description des prestations proposées (durée, longueur, dispositifs techniques disponibles, difficultés...),
- Si cela est nécessaire, vous pouvez envisager une entrée par déficience.
- > Conditions de réservation.
 - > Personne référente.

Informations concernant l'organisation :

- > conditions d'accès (transport en commun adapté, stationnement adapté, parcours à privilégier...),
- > hébergements accessibles à proximité,
- > autres sites, à proximité, proposant des visites adaptées.



Il peut être intéressant, pour un visiteur, de disposer d'informations sur d'autres sites touristiques, notamment des hébergements, susceptibles de l'accueillir. Cela peut grandement faciliter l'organisation de son séjour. En effet, l'attrait d'un produit accessible est renforcé par la présence de produits accessibles complémentaires au cœur d'une zone géographique. Attention tout de même à vérifier, en amont, la fiabilité des informations délivrées. Dans cette logique, le label national Tourisme et Handicap apporte une garantie de la fiabilité et de la qualité de l'accueil des personnes en situation de handicap. De même, la mise en œuvre de Territoires de Tourisme et de Loisirs Adaptés est l'aboutissement d'une démarche concertée permettant de proposer des séjours adaptés aux personnes en situation de handicap (renseignez-vous auprès de la MITRA).

EXEMPLE

— Sites archéologiques des Eyzies-de-Tayac

Les sites préhistoriques de la Vallée de la Vézère, regroupant des grottes ornées et des gisements, ont réalisé une brochure à destination des publics handicapés. Ce document, organisé par type de déficiences, détaille :

- les possibilités de visites adaptées,
- l'accès des parkings à l'entrée des sites,
- la longueur des circuits,
- le nombre d'accompagnateurs et le degré de prise en charge nécessaire,
- les caractéristiques naturelles des différents sites : température, hygrométrie, etc.
- les outils d'aide à la visite mis à disposition,
- la période de fréquentation conseillée.




6.2.2 / Choisir des supports de communication

Pour développer la clientèle en situation de handicap, un plan de promotion-communication doit être réalisé. Pour ce faire, vous pouvez vous servir de tous les canaux de communication habituellement utilisés dans votre stratégie (support papier, Internet, événementiel, salons...).

Deux stratégies de communication sont possibles et peuvent d'ailleurs co-exister :

- > intégration des informations sur l'accessibilité des sites et des visites dans les documents généralistes du site, par exemple en apposant le logo du label Tourisme et Handicap pour les sites détenteurs, ou encore en réservant un espace dédié,
- > création de supports spécifiques aux visiteurs en situation de handicap. L'utilisation de supports spécifiques permet d'intégrer plus facilement des informations pratiques.

 Si vous choisissez de ne pas créer de supports spécifiques, veillez à ce que l'offre adaptée soit bien lisible, au risque, dans le cas contraire, que personne ne la voie.

Internet est un outil primordial pour répondre aux besoins d'informations spécifiques des personnes en situation de handicap. En effet, il est aisé d'avoir une ou plusieurs pages dédiées aux visiteurs en situation de handicap. Cette solution, peu coûteuse, offre une facilité de mise à jour et la possibilité d'intégrer des supports adaptés (vidéo en LSF, bande son...).

Quelques exemples :

Certains sites Internet intègrent, en page d'accueil, les logos représentant les déficiences pour signifier qu'une offre adaptée est proposée. Un lien est ensuite proposé pour accéder à des pages dédiées présentant des informations spécifiques et précises.

Le centre Georges Pompidou : www.cnac-gp.fr

Le centre des monuments nationaux : www.monuments-nationaux.fr

Le musée d'Histoire de Nantes : www.chateau-nantes.fr (rubrique visite)



Les services de communication publique en ligne devront prochainement être accessibles aux personnes handicapées. Cette obligation concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique, quels que soient les moyens d'accès, les contenus et le mode de consultation. Si vous souhaitez créer votre outil Internet, pensez à travailler sur l'accessibilité de votre site en amont, avec les webdesigners, dès la rédaction du cahier des charges. Cette démarche aura un coût nettement moins élevé qu'une intervention à posteriori sur un outil web déjà existant.

EXEMPLE

— Musée EDF Électropolis - Mulhouse

Le Musée EDF Électropolis a édité une brochure présentant les différentes possibilités de visites adaptées ouvertes au public handicapé, intitulé « L'aventure de l'électricité pour tous ».



Rappel de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Article 17

Les services de communication publique en ligne des services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées.

Un décret devrait préciser les modalités générales d'application pour les trois canaux : web, télévision et téléphonie.

Éléments disponibles au 1^{er} février 2009.



DONNÉES TECHNIQUES

Au travers des informations organisées dans les données techniques, nous souhaitons vous accompagner, vous donner des clés pour concevoir une ou plusieurs visites adaptées non seulement aux attentes de tous les publics, mais également aux besoins, aux contraintes, aux objectifs de votre site. Pour ce faire, nous vous proposons 5 chapitres.

Les premiers thèmes traités correspondent aux cinq sens :

- > Entendre
- > Goûter/ sentir
- > Toucher
- > Voir.

Cette approche sensorielle est complétée par un autre chapitre

- > Accéder/se repérer.



Dans cette partie technique, nous n'avons pas souhaité organiser les informations recueillies par type de déficiences, comme on a coutume d'appréhender l'accessibilité. Il nous a semblé plus pertinent et plus enrichissant de vous proposer une approche sensorielle. En effet, certains dispositifs sont très spécifiques et correspondent aux besoins des personnes présentant telle ou telle déficience (l'écriture braille, la boucle magnétique...). Néanmoins, vous le constaterez, la plupart des outils présentés dans cet ouvrage répondent aux besoins des personnes en situation de handicap, quelque soit la déficience et plus généralement à tous les visiteurs. Une réflexion sur le toucher facilitera certainement la compréhension pour les personnes déficientes visuelles, mais qui dans un site n'a pas été tenté de toucher une œuvre... ? La sollicitation des sens est de manière générale, une réponse pour tous les visiteurs.





- 1 / ENTENDRE**
- 2 / SENTIR / GOÛTER
- 3 / TOUCHER
- 4 / VOIR
- 5 / SE REPÉRER / ACCÉDER AUX CONTENUS

« A-t-on
besoin de
ses yeux
pour voir
comment
va le
monde ?
Regarde
avec tes
oreilles ! »

Shakespeare,
Le Roi Lear



L'objectif est de donner au visiteur des informations sonores pour lui transmettre une explication, un contenu, une émotion, relatifs aux collections et aux prestations d'une part, et pour le guider dans ses déplacements sur le site, d'autre part.

- > Enrichir la visite, pour tous les publics, en donnant une information et en développant un environnement sonore.
- > Doubler, par une information sonore, une information visuelle ou écrite inaccessible pour certains visiteurs.
- > Amplifier une information sonore difficilement audible pour certains visiteurs.

1.1 Publics visés

- > Tous les visiteurs.
- > Ceux qui ne voient pas ou mal.
- > Ceux qui ne lisent pas ou mal.
- > Ceux qui en ont « marre » de lire !
- > Ceux qui ne comprennent pas ou mal.
- > Ceux qui entendent mal.

1.2 Des voies à explorer

1.2.1 / Les audio-guides

DESRIPTON

L'**audio-guide** est un module permettant une description auditive, sous forme de commentaires parlés, de musiques, de sons... Cette aide technique peut-être un appareil auditif portable sous forme de casque, ou un élément mobile semblable à un téléphone portable. Les audio-guides peuvent également être adaptés de colliers magnétiques individuels pour la compréhension des personnes malentendantes.

FONCTIONNEMENT

Il existe deux types d'audio-guide :

- > les versions infra rouge : l'accès aux commentaires est automatique. Un système de capteurs détecte la présence du visiteur dans une zone et déclenche la séquence sonore correspondante. Dans ce cas, l'utilisateur n'a pas le choix des séquences qu'il souhaite écouter, elles s'imposent à lui en fonction de ses déplacements dans l'espace.
- > les versions numériques : le visiteur choisit librement les séquences enregistrées qu'il souhaite écouter. Dans ce cas, les commentaires doivent être indépendants les uns des autres, même s'il est possible d'en désigner certains comme plus importants que d'autres (code signalétique).



PUBLIC CONCERNÉ

Bien évidemment, l'audio-guide est un outil utilisable et utilisé par tous les visiteurs. Néanmoins, si le discours est conçu de manière judicieuse, cet outil répond particulièrement bien aux besoins et aux attentes des personnes déficientes visuelles. La possibilité de pré-enregistrer plusieurs discours sur plusieurs pistes, permet de s'adapter, avec un appareil unique, aux divers besoins des différents utilisateurs.



La rapidité de l'évolution technologique, le développement de l'informatique embarquée et/ou de la téléphonie mobile entraînent l'apparition de nombreux « nouveaux » dispositifs. Par exemple, vous avez la possibilité de proposer à l'ensemble des visiteurs de télécharger sur votre site Internet, en amont de leur visite, les commentaires de visites guidées ainsi que leur enregistrement sous format MP3. Ce dispositif paraît intéressant, notamment dans le cadre d'expositions temporaires.

L'important dans les exemples proposés n'est donc pas le dispositif technique, mais le contexte dans lequel il a été conçu, son utilisation et son intégration dans la visite. Laissons le soin aux experts de proposer des outils qui répondent à nos besoins et prévoyons, dès le départ, la possibilité de faire facilement évoluer le dispositif retenu.

EXEMPLE

— Musée d'Histoire de Nantes

Dans le cadre de la visite libre, des audio-guides à déclenchement manuel sont mis à disposition de tous les publics. Pour les personnes appareillées disposant de la position T, des boucles magnétiques audioguides peuvent être branchées. Un parcours tactile audio-guidé a été mis en place pour les personnes déficientes visuelles et une piste a spécialement été rédigée et enregistrée.

La conception

Le parcours tactile audio-guidé a été conçu comme un parcours sensoriel, s'appuyant à la fois sur l'audio-guide avec un canal dédié et sur différents dispositifs tactiles et/ou sonores, sélectionnés en amont pour leur intérêt et leur pertinence (cf fiche technique Toucher). Une fois ce parcours et son contenu déterminés, le discours a été rédigé en interne par le chargé de mission « Accessibilité ». Il a ensuite été validé par la conservation du musée et proposé, pour avis, à deux personnes déficientes visuelles présentant un profil différent :

- une personne habituée à la visite du château - avis sur la compréhension,
- un professeur d'histoire-géographie - avis sur le contenu pédagogique.

Pour chaque salle, une description des lieux et du thème abordé est proposée. Pour les objets à toucher et les cartes en relief, des conseils de lecture tactile sont donnés. Pour les objets en vitrine ou les documents en 2D (tableaux, documents d'archives...), la découverte se fait par **audio-description**. Des ambiances sonores illustrent ces commentaires.

La mise en œuvre

Le parcours tactile audio-guidé est proposé sans l'aide du personnel du musée, mais, pour sa sécurité et pour les déplacements dans le château, d'un espace à un autre, la personne est obligatoirement accompagnée d'un voyant, muni du même audio-guide. Afin de faciliter cette visite, le Musée d'Histoire de Nantes propose, à l'accueil, un « kit » constitué :

- d'un livret (en gros caractères contrastés) récapitulant les différentes étapes du parcours et les numéros des pistes correspondantes,
- de deux audio-guides munis de cordons,
- d'un casque pour la personne déficiente visuelle,
- de deux paires de gants (l'une pour la personne aveugle, l'autre pour que son accompagnateur puisse également toucher les objets).

L'audio-guide et l'existence d'une piste pour les personnes déficientes visuelles sont signalés sur le site Internet du musée, sur la plaquette de présentation ainsi qu'au niveau de la banque d'accueil.



Extrait de l'audio-guide du Musée d'Histoire de Nantes

NB : les [...] correspondent à des silences qui permettent aux personnes de retrouver tactilement le détail cité.



Nature :
objet à toucher

Lieu d'écoute :
Salle 16

Titre :
Balcon nantais en fer forgé

Numérotation :
1604

Ce balcon en fer forgé, réalisé vers 1740, mesure près d'1 m 50 de large. Il décorait la façade d'un immeuble.

Repérez en haut du balcon la rambarde plate, c'est-à-dire la main courante. [...]

Puis suivez de haut en bas, les tiges métalliques qui dessinent de nombreuses lignes courbes s'entremêlant parfois et s'achevant généralement par des petites spirales ou des petites boules.

Ce balcon est caractéristique de la production des années 1720 à 1760. Durant cette période, la décoration des immeubles nantais s'enrichit de balcons en fer forgé, comme celui-ci, et de sculptures en pierre.

Généralement, les immeubles situés près des quais du quartier Feydeau ou de la Fosse, comprennent au rez-de-chaussée, magasins et entrepôts. Au 1^{er} étage, appelé aussi l'étage noble, se trouvent les appartements des propriétaires (armateurs et négociants). Aux autres niveaux, vivent les locataires et dans les combles, les domestiques.

Ces immeubles assurent donc des revenus locatifs et permettent de concilier, pour les négociants, vie quotidienne et lieu de travail.

Une grille décorative en fer qui était placée autrefois au-dessus d'une porte est exposée au-dessus du balcon. Si vous êtes suffisamment grand et curieux, vous pouvez également la toucher.

EXEMPLE

— Musée départemental de la Céramique - Lezoux

Des audio-guides sont mis à la disposition de tous les publics. Plusieurs versions sont proposées : français, anglais, allemand, espagnol et une version adaptée aux personnes déficientes visuelles.

Les audio-guides sont portés en bandoulière pour libérer les mains et ainsi avoir accès aux modules tactiles.

La conception

L'audio-guide est proposé dans le cadre de la visite libre. Dès la phase de préfiguration du musée, la médiation et les attentes de tous les publics ont été prises en compte. Une médiatrice a donc rapidement intégré l'équipe pour travailler sur la question de tous les publics en même temps que la conservatrice créait le parcours et la muséographie de l'exposition permanente. Le parcours de visite libre proposé aujourd'hui est donc le même quel que soit le public.

Destiné au public déficient visuel, le discours enregistré est également le résultat d'une collaboration très en amont entre la conservation et la médiation. Tout au long du projet, les propositions ont été testées par des personnes en situation de handicap et notamment par l'école des jeunes aveugles de Clermont-Ferrand. Dans cette version, on retrouve : des instructions de locomotion, des descriptions d'outils, de maquettes, de moulages et du contenu scientifique. Des ambiances sonores viennent illustrer les commentaires délivrés.

Extrait de l'audio-guide - Moulages de décors

Instructeur

Sur votre droite sont exposés, à 50 cm l'un de l'autre environ, 3 cylindres, placés sur un axe rotatif, qui présentent une coupe et son décor : faites tourner le cylindre, et retrouvez, sous la coupe, l'agrandissement de son décor.

Le vase de droite est un vase moulé cylindrique. Dans des métopes distinctes (des séparations entre les décors), deux grands personnages assis se font face, il s'agit du dieu Mars, qui est représenté nu, assis sur la troisième marche d'un escalier. Il tient, de la main gauche, le haut d'un bouclier ovale. Face à Mars, c'est Hercule, nu également ; il tient de la main droite le manche d'une massue posée au sol.

Silence 5 secondes.

Le cylindre du milieu est une céramique découverte en 1985 lors de la fouille du dépotoir du grand four romain retrouvé à Lezoux. Le décor est très sobre. Sous des rangées de petites oves, sont disposés de grands personnages. Une victoire soulève du bras droit une couronne au-dessus d'un autel.

Silence 5 secondes.

Le décor du vase de gauche est attribué à l'un des potiers les plus fameux de Lezoux : Cinnamus, qui a travaillé à Lezoux au I^{er} siècle de notre ère. Sa production de moules a été particulièrement importante et les archéologues britanniques ont été frappés par la place prépondérante qu'occupent les vases issus de ses moules Outre-Manche ! Le décor est composé de 12 panneaux rectangulaires où sont placés trois gymnastes musclés. L'un est assis et se repose, le suivant s'exerce et le troisième tient un drapé. De petits motifs accompagnent chaque sportif : un dauphin, un astragale (base d'une colonne), une feuille, une rosette, un panier rempli d'aliments...

Silence 5 secondes.

Instructeur

Continuez la ligne guide tout droit sur environ 4 ou 5 mètres.

La mise en œuvre

Le parcours tactile audio-guidé est proposé sans l'aide du personnel du musée. Pour le visiteur déficient visuel qui le souhaite, une possibilité de déclenchement de l'audio-guide par un système infrarouge est possible. Dans ce cas, la personne devra suivre la **bande-podotactile** installée le long du parcours et écouter toutes les plages pour pouvoir se diriger après chaque station. Si le visiteur déficient visuel est accompagné, il pourra utiliser le système à déclenchement manuel et choisir les stations auxquelles il souhaite s'arrêter.

L'audio-guide et l'existence d'une piste pour les personnes déficientes visuelles sont signalés sur les plaquettes de présentation du musée et au niveau de la banque d'accueil.

TÉMOIGNAGE

de Madame Céline Françon, chargée de la médiation et des publics au Musée départemental de la céramique

Pourquoi avoir choisi le système à infrarouge ?

Les visiteurs déficients visuels ont déjà une canne blanche ou un chien pour évoluer dans l'espace. Dans l'exposition permanente, le musée propose la découverte de nombreux objets tactiles, il est donc impératif que les visiteurs aient les mains libres. Les audio-guides sont ainsi placés en bandoulière et les visiteurs peuvent écouter les commentaires avec une oreillette reliée à l'appareil.

Quel est l'avantage de ce système ?

Le visiteur suit la ligne guide et les séquences s'enchaînent automatiquement. Il n'a pas à rechercher des numéros de séquences.

Ce système permet-il une visite en autonomie des personnes ?

Oui, grâce au système à infrarouge, les personnes déficientes visuelles peuvent visiter le musée en totale autonomie. Mais d'autres préféreront plus de confort avec un accompagnateur.

Quelques questions pour ne pas se tromper

> Avez-vous pensé à signaler les dispositifs existants au niveau de l'accueil et sur les différents documents d'information ?

Il est primordial que dès l'accueil (mais également sur les documents de promotion, sur le site Internet), les personnes en situation de handicap soient informées des documents, des outils qui sont mis à leur disposition.

> Avez-vous réalisé une bonne sélection des éléments de la visite à inclure dans la version dédiée aux personnes déficientes visuelles ?

Le principe même d'une visite audio-guidée repose sur une sélection : aucun dispositif identifié à ce jour ne prétend à l'exhaustivité. Ce principe est d'autant plus important que les personnes déficientes visuelles consacrent plus de temps à la découverte, avec les mains, d'une œuvre, d'un module, d'un paysage...

> Êtes-vous certain que les dispositifs envisagés seront facilement utilisables et manipulables par une personne déficiente visuelle ?

Tenir un audio-guide dans une main, un carnet de visite dans l'autre, sa canne dans la troisième ne laisse que peu de latitude pour appréhender de manière sereine les éléments que vous avez sélectionnés pour être touchés dans votre parcours audio-guidé. Pour éviter ces difficultés, pensez à des systèmes qui s'accrochent autour du cou, du mobilier de repos pour permettre une écoute tranquille des informations, des documents peu encombrants, facilement transportables...

> Avez-vous pensé à faire tester le contenu par différentes personnes déficientes visuelles ?

Il est impossible de se mettre à la place de... Les meilleurs testeurs sont donc les futurs utilisateurs. Attention tout de même à prendre plusieurs avis car les besoins, les souhaits, les habitudes diffèrent d'une personne à une autre.

1.2.2 / L'audio-description

DESCRIPTION

Pour bien comprendre une situation jouée sur scène, la personne déficiente visuelle a parfois besoin de connaître certains éléments qui ne sont pas contenus dans le texte. L'audio-description consiste donc à décrire les décors, les costumes, les lumières, les mouvements, les expressions du visage des comédiens... Un technicien en régie propose ces descriptions, au moyen d'un microphone-émetteur, entre les dialogues de manière à ne pas gêner la compréhension du spectacle. Ces commentaires sont diffusés dans un casque à infrarouge qui a été remis au spectateur. Certains systèmes d'audio-description peuvent être équipés de colliers magnétiques individuels pour la compréhension des personnes malentendantes.

PUBLIC CONCERNÉ

> Les personnes aveugles et mal-voyantes.

TÉMOIGNAGE

de Monsieur Rémi de Fournas descripteur, Accès Culture

L'audio-description accompagne au théâtre une personne malvoyante et l'aide à suivre la représentation grâce à une oreillette dans laquelle un régisseur diffuse un commentaire pendant les moments de silence, exactement comme vous feriez avec un ami, et sans gêner les voisins ! Le descripteur est chargé de rédiger le commentaire qui accompagne le spectacle. Il décrit décors, costumes, changements de lumière, gestes et déplacements des comédiens. Une seule contrainte : ne pas parler en même temps que les acteurs. La description sera plus ou moins étoffée selon les nécessités de l'action, et selon les moments de silence dont on dispose. Le commentaire doit trouver le ton juste, sans être encombrant, ni se substituer au rythme du spectacle ou à l'imagination du spectateur. Dans Othello, par exemple, il fallait indiquer sur le grand espace du plateau la présence d'une estrade, mais le mot estrade est connoté : l'estrade de l'école. On a choisi le mot plancher. Ce qui importe c'était de dire que cette estrade était posée obliquement sur le plateau, qu'une partie des actions y était mise particulièrement en valeur. Il est souvent utile de demander à l'équipe artistique comment elle a nommé tel élément de costume ou tel accessoire : pendant les répétitions elle a dû appeler les choses d'un certain nom, et c'est souvent le mot le plus efficace pour nous - sauf si c'est un mot trop technique ! Une description, comporte entre 150 et 300 interventions. On travaille avec une captation vidéo du spectacle pour pouvoir tester, revenir, anticiper parfois... Notre texte est ensuite enregistré petits bouts par petits bouts. Le régisseur dispose d'un texte du spectacle annoté qui lui permet de savoir dans quels moments de silence il doit envoyer la bande son.

EXEMPLE

— Théâtre des Célestins - Lyon

Sensible à l'accueil de tous les publics, le Théâtre des Célestins, avec le soutien de la Fondation Orange, œuvre pour rendre le théâtre accessible aux publics en situation de handicap. Il propose, chaque saison, des spectacles en audio-description (2 ou 3 par an), afin de les rendre accessibles aux publics déficients visuels. Ceux-ci peuvent suivre les représentations à l'aide d'audio-guides qui donnent la description des comédiens, gestes, déplacements, décors et costumes. Il leur est ainsi donné la possibilité de voir avec les mots. Les audio-descriptions sont réalisées par l'association « Accès Culture ». Il est à noter que des places sont réservées pour ces publics sur les spectacles retenus avec des tarifs préférentiels.



Extraits de l'audio-description de la pièce « Jeux doubles » de Cristina Comencini, mise en scène par Claudia Stavisky.

Ce spectacle a été proposé par le Théâtre des Célestins. L'audio-description, réalisée par Accès Culture, est de Rémi de Fournas.

L'obscurité se fait dans la salle. La lumière monte sur scène. On découvre la belle cuisine. Au fond, le long plan de travail incluant évier, cuisinière, et plusieurs placards bas, surplombé par deux grandes fenêtres à demi fermées par des stores à lamelles. A gauche, le gros réfrigérateur, et le bocal du poisson rouge. A droite, le pan de mur masquant l'entrée. En avant, le tourne-disques. En face, à gauche, le radiateur. Au centre, la table en formica et ses quatre chaises, ainsi qu'un tabouret. Gabriella, Claudia et Sofia sont installées là et parlent de Beatrice tout en jouant aux cartes. Gabriella fait un reproche à Claudia.

Gabriella

Arrête de lui faire peur ! Ce n'est pas la peine de lui dire, elle comprendra toute seule, comme les autres.

Claudia

Qu'est-ce que je lui ai dit ?

Gabriella

« Tu auras l'impression de mourir, et quand tu sentiras que tu n'en peux vraiment plus, que tu es morte, alors dis-toi que les douleurs viennent juste de commencer. »

Claudia

Non... : « Dès que tu auras le bébé dans les bras, tu oublieras tout ! »

Sofia

Moi, je n'ai rien oublié...

Claudia

Et tu n'en as fait qu'un, moi trois !

Sofia

Disons qu'il n'en est pas venu d'autres...

Claudia

Il n'y a rien de plus beau dans la vie que d'avoir son enfant accroché à son sein.

Gabriella

La Sainte Vierge a parlé...

Sofia

Alors, on joue ! Vous n'allez pas commencer !

Béatrice entre.

[...]

Sofia

Beatrice, à toi!

Béatrice s'approche de la table pour jouer.

Beatrice

Ah oui, pardon... Je voudrais tellement avoir une fille, moi aussi ! La tienne, Gabriella, s'est mis des talons hauts, du rouge à lèvres et elle raconte aux deux autres que son mari est toujours absent, qu'elle doit tout faire toute seule, que c'est un égoïste, qu'elle lui a sacrifié sa vie, qu'elle a renoncé à jouer du piano et qu'elle se sent seule, terriblement seule...

Elle part préparer le thé.

1.2.3 / Les dispositifs ou ambiances sonores

DESCRIPTON

Une multitude de possibilités existent pour introduire le son dans une scénographie : des ambiances sonores, des sonorisations directives, des dispositifs sonores.

PUBLIC CONCERNÉ

Cette fois encore, ces dispositifs ne sont pas spécifiquement réservés aux personnes en situation de handicap. Leur fonctionnement doit être intégré dans la scénographie générale.

EXEMPLE

— Musée zoologique de la ville de Strasbourg Exposition « Je touche, tu vois, nous découvrons les animaux »

L'exposition « Je touche, tu vois, nous découvrons » a été à l'affiche au Musée zoologique de Strasbourg de mai 2001 à décembre 2001. Cette exposition temporaire a été conçue pour le public voyant, malvoyant et non voyant, notamment pour les enfants. Ce n'est donc pas l'adaptation d'une exposition conçue avec une logique et un raisonnement de voyant. Parallèlement aux différents modules, outils, maquettes... mis à disposition de tous les visiteurs, la scénographie présentait diverses ambiances sonores se déclenchant automatiquement : bruitage évoquant l'orage, la tempête, reproduction de chants d'oiseaux, musiques variées (classique, variété, rap, musique du monde). Les jeunes visiteurs pouvaient donc explorer cette exposition les oreilles grandes ouvertes.

EXEMPLE

— Château du Haut Koenigsbourg - Orschwiller

Des visites guidées du château sont proposées aux personnes déficientes visuelles. Le contenu privilégie alors une approche multisensorielle se basant sur le toucher et l'ouïe. Les supports utilisés sont, bien souvent, le monument lui-même. Par exemple, le guide joue sur la résonance de la voix pour percevoir et comparer les dimensions de certaines pièces, amène les visiteurs à crier dans les puits pour prendre conscience de la profondeur, etc.



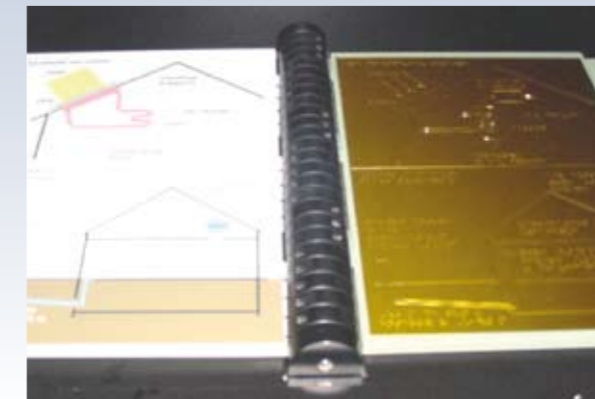
EXEMPLE

— Cité des Sciences et de l'Industrie - Paris

Parmi différents outils de médiation, la Cité des Sciences et de l'Industrie propose des livres sonores. Ces livres offrent généralement plusieurs niveaux de lecture :

- commentaires audio se déclenchant automatiquement lorsque le visiteur tourne la page,
- informations en gros caractères,
- informations en braille,
- illustrations,
- dessins en relief.

Dans certaines expositions, des installations sonores dites « murmurantes » sont également proposées. Ces « murmurants », pour avoir une intelligibilité convenable, doivent être placés dans un environnement sonore peu bruyant, situé entre 30 et 55 décibels, avec un rapport signal/bruit d'au moins 15 décibels et une réverbération sonore inférieure à 0,6 décibel. Ce dispositif est composé d'un lecteur de sources audio, associé soit à 2 hauts parleurs disposés, l'un à hauteur d'écoute d'une personne assise (enfant, personne à mobilité réduite) et l'autre d'une personne debout, soit d'un haut parleur, en position douche, à diffusion directionnelle très fine type « flat phone ». Le visiteur déclenche le commentaire en actionnant un bouton.



Les ambiances ou les dispositifs sonores s'avèrent être de bons repères pour faciliter l'orientation et la circulation du visiteur. Leur positionnement doit donc être pensé en fonction du circuit de visite.

Quelques questions pour ne pas se tromper

- > Avez-vous envisagé les différents éléments de votre site pouvant être utilisés pour créer naturellement une ambiance sonore ?
Notamment pour les visites guidées ou les ateliers, l'utilisation du bâtiment, des éléments architecturaux, des bruits naturels peuvent enrichir considérablement la visite pour tous les visiteurs, et cela à moindre coût.
- > Avez-vous testé la compatibilité de tous les dispositifs sonores envisagés ?
Tous ces dispositifs sonores ne doivent pas se transformer en nuisances sonores. Leur utilisation et leur positionnement doivent donc être pensés de manière globale en amont.

1.2.4 / Les amplificateurs de boucles à induction magnétique

DESCRIPTION

C'est un dispositif de sonorisation qui transmet l'information audio non pas par haut-parleurs et transmission aérienne, mais au moyen d'un champ magnétique créé par une boucle. Les avantages de ce montage font que la réception de l'information sonore est absente de tout bruit ambiant, réverbération et écho sonore.

PUBLIC CONCERNÉ

- > Les personnes malentendantes appareillées, dont l'appareil possède une position T.
- > Les personnes malentendantes non-appareillées (en fonction du choix du matériel).

FONCTIONNEMENT

Il existe aujourd'hui plusieurs dispositifs permettant de répondre à différents besoins. De manière générale, on peut distinguer :

- > les systèmes fixes permettant d'équiper un accueil, une salle de projection, une salle de spectacle... L'installation consiste à encadrer une zone définie dans le lieu d'une boucle reliée à un amplificateur, qui sera connecté à la source sonore désirée (amplificateur, microphone...). Cette installation génère un champ magnétique qui est capté par les bobines inductives équipant les appareils de correction auditive (appareils équipés de la « position T ») et les casques récepteurs (pour des personnes non appareillées par exemple).
- > les systèmes portables permettant de proposer des visites guidées ou audio-guidées.



La principale complexité consiste à choisir le système adéquat (fonction de la superficie du lieu, des revêtements des murs, sols, plafonds...) et à installer la boucle magnétique. À chaque situation, sa solution ! N'hésitez donc pas à contacter des professionnels.

EXEMPLES

— Nausicaä, le Centre National de la Mer - Boulogne-sur-Mer

Une boucle à induction magnétique fixe a été installée dans une des salles du centre. Une signalétique à l'entrée informe le visiteur de la présence de ce dispositif. Pour s'assurer de son bon fonctionnement, le dispositif est régulièrement testé par des personnes malentendantes appareillées.

— Château du Haut-Koenigsbourg - Orschwiller

Le château s'est équipé d'une boucle magnétique portable, utilisable par les personnes appareillées en enclenchant la position T de leur prothèse et par les personnes non appareillées grâce à un casque qui leur est proposé. Ce système d'amplification du son permet donc aux visiteurs malentendants de suivre, dans de bonnes conditions, les visites guidées proposées à tous.

— Musée de Grenoble

Le musée de Grenoble s'est équipé de plusieurs dispositifs techniques :

- un audio-guide, avec boucle magnétique intégrée,
- une boucle à induction magnétique fixe installée dans la salle de conférence, et signalée à l'entrée de cette salle,
- une boucle à induction magnétique portable utilisée pour des visites guidées.

TÉMOIGNAGE

de Madame Marie-Pascale Stérin, gérante de la société Surdicité

Quel est l'intérêt de ces dispositifs ?

Souvent, les personnes malentendantes ont perdu la capacité de se concentrer sur une source sonore précise lorsqu'elles se trouvent dans un environnement plus ou moins bruyant.

L'utilisation d'un amplificateur de boucle à induction magnétique relié à une source sonore, quelle qu'elle soit (cinéma, chaîne hifi, téléviseur, microphone filaire ou sans fil, audio-guide...), permet de sélectionner la source sonore que l'on souhaite entendre : en positionnant son aide auditive sur « T » ou en utilisant un récepteur de boucle à induction magnétique, une personne malentendante portera son attention uniquement sur le son « relié » à l'amplificateur de boucle.

Par exemple, dans un cinéma équipé d'un tel amplificateur, la personne malentendante n'entendra que la bande son du film, en étant coupée des sons de l'environnement direct (voisins bruyants...).

Quelles sont les précautions à prendre ?

De nombreuses interférences peuvent perturber le champ magnétique : deux boucles à induction magnétique mitoyennes en fonctionnement simultané vont se parasiter, les néons, éléments électroniques et électriques peuvent venir perturber le champ magnétique. Il est donc conseillé de faire intervenir un professionnel, de faire des essais, ou de s'assurer des conditions de retour du matériel en cas de parasites. Il est également essentiel d'avoir systématiquement à portée de la main un accessoire permettant de tester l'installation.

Quels sont les pièges à éviter ?

Cette aide technique est d'une très grande utilité pour les personnes qui en connaissent l'utilisation. Cependant, il ne faut surtout pas négliger les aspects de formation et de sensibilisation du personnel d'accueil et de maintenance pour s'assurer de la pérennité de l'installation.

Quelques questions pour ne pas se tromper

- > Avez-vous pensé à signaler les dispositifs prévus à l'accueil et/ou dans les salles équipées ?

Pour s'assurer que les personnes concernées ont connaissance des dispositifs prévus, ils seront signalés par le pictogramme ci-contre.

- > Le personnel d'accueil est-il informé et formé pour être en mesure de proposer l'équipement et d'en assurer le fonctionnement ?

- > Faites-vous régulièrement tester le dispositif ?

Il est parfois difficile de savoir si l'installation fonctionne correctement. Faites tester régulièrement l'équipement par des personnes malentendantes appareillées ou par des professionnels pour vous assurer de l'opérationnalité du dispositif. Vous pouvez également vous équiper d'un casque récepteur de boucle magnétique, outil très simple à utiliser et vous permettant non seulement de tester l'installation de la boucle mais aussi de sensibiliser votre personnel à son fonctionnement.



ET POUR UNE APPROCHE POLYSENSORIELLE...

L'information sonore peut-être délivrée seule ou être associée à d'autres éléments, d'autres outils ou supports de visite. Elle est fréquemment utilisée, dans le cadre de visite guidée ou audio-guidée, pour renseigner le visiteur sur ce qu'il peut voir : un paysage, un monument, un tableau... Elle peut également être proposée pour faciliter la découverte et la compréhension d'éléments tactiles. Dans ce cadre, les outils de la fiche technique « toucher » vous accompagneront dans cette réalisation.



1 / ENTENDRE

2 / **SENTIR / GOÛTER**

3 / TOUCHER

4 / VOIR

5 / SE REPÉRER / ACCÉDER AUX CONTENUS

« L'odorat est le sens de l'imagination. »

Jean-Jacques
Rousseau

L'objectif est de donner à la visite une pointe d'originalité en proposant au visiteur de mobiliser 2 des 5 sens rarement valorisés dans les sites culturels et naturels : l'odorat et le goût. Ainsi, toujours dans le but de rendre plus attractive la visite pour tous les publics, vous pouvez intégrer, dans la visite, des séquences olfactives, des dégustations ou les proposer dans le cadre de parcours adaptés, de visites de groupes ou encore d'ateliers pédagogiques. Toutes les odeurs et les qualifiants peuvent être explorés, pas uniquement les « bonnes odeurs » et les « bons goûts ». L'important est de créer une émotion en adéquation avec le contenu du site.

2.1 Publics visés

L'intégration de séquences olfactives et/ou gustatives dans les prestations apporte un réel enrichissement pour tous les publics. Les personnes déficientes visuelles sont très sensibles et aidées par ces sens.

2.2 Des voies à explorer

2.2.1 / Les odeurs naturelles

En fonction de la thématique abordée sur le site, des éléments disponibles, il peut s'avérer très facile de solliciter, de manière ponctuelle, l'odorat. C'est lors de l'étape d'évaluation du potentiel du site, que vous pourrez vous attacher à déterminer les éléments à valoriser dans cette découverte olfactive.

EXEMPLE

— Cour des Sens - Jardin botanique de Montréal (Canada)

Pour découvrir le monde végétal, La Cour des Sens, un périmètre au sein du Jardin botanique de Montréal, propose une exploration par l'odorat et le toucher. De la lavande à la sauge, du cerfeuil aux pélargoniums, près de 90 espèces forment un parcours initiatique organisé en quatre sections, dans lesquelles, le visiteur, voyant ou non, est invité à froisser le feuillage pour en découvrir les différentes odeurs. Pour faciliter cette découverte, les plantes ont été choisies en fonction de leurs caractéristiques odorantes, gustatives et tactiles et ont été disposées au niveau des mains ou à hauteur du nez. Neuf ans après son ouverture, ce jardin est de plus en plus populaire et apprécié tant par la clientèle non-voyante que par les visiteurs voyants.



EXEMPLE

— Museum d'Histoire Naturelle - Chambéry

Le Jardin des Senteurs, situé dans le parc du Muséum d'Histoire Naturelle de Chambéry, propose, notamment aux personnes déficientes visuelles, de profiter, par le toucher et l'odeur, d'une quarantaine d'espèces de plantes différentes. Grâce à des repères au sol, le visiteur est guidé vers des poteaux portant en braille et en gros caractères le nom de certaines plantes aromatiques (verveine, citronnelle, absinthe, lavande...) ou reconnaissable par le toucher (cardon sans épine, corne du diable visqueuse et velue...). Pour accompagner le visiteur dans cette découverte sensorielle, chaque poteau indique également s'il faut sentir et/ou toucher les plantes.



2.2.2 / Les odeurs artificielles

Les odeurs peuvent également être créées artificiellement pour « transporter » le visiteur, faciliter la découverte, enrichir la visite : diffuseurs de fragrances et de parfums, objets parfumés...

EXEMPLE

— Musée départemental de la Céramique - Lezoux

Le musée départemental de la céramique propose, dans le cadre de sa visite libre, la découverte de deux fours de cuisson de céramiques. Pour faciliter la découverte et intensifier l'ambiance, la scénographie intègre la diffusion d'une odeur de pierre chaude à proximité de ces deux éléments. L'utilisation d'un diffuseur programmable permet une vaporisation régulière de cette odeur.

Maquette du four gallo-romain à l'échelle 1, avec dispositif d'odeur de terre brûlée intégré



Les ambiances ou les dispositifs olfactifs s'avèrent être de bons repères pour faciliter l'orientation et la circulation du visiteur. Leur utilisation peut donc être pensée en fonction du circuit de visite.

2.2.3 / Les visites, jeux et ateliers

Lors de l'organisation de visites guidées, d'animations, d'ateliers..., l'odorat et le goût peuvent aisément être mobilisés par le biais de jeux de reconnaissance, de tests, de dégustations. Là encore, les thématiques de visites et votre imagination guideront vos choix.

EXEMPLE

— Moulin des Massons - Saint-Bonnet-le-Courreau

La visite du Moulin des Massons permet de revivre la production d'huile de colza grillé et de noix comme au début du 20^e siècle. La visite guidée emmène donc le visiteur à la découverte de la fabrication de l'huile en compagnie du maître huilier. Dans ce cadre, les bruits, les odeurs et les saveurs sont utilisés pour plonger le visiteur au cœur des traditions et des savoir-faire ancestraux de la région Rhône-Alpes. La visite se termine par une dégustation.



Quelques questions pour ne pas se tromper

- > Les éléments destinés à être goûtés ou sentis sont-ils bien identifiés ? Ont-ils un sens par rapport à la visite ?
- > Avez-vous envisagé les différents éléments de votre site pouvant être utilisés pour proposer naturellement une animation olfactive ou gustative ?

POUR UNE APPROCHE POLYSENSORIALE...

Il est souvent pertinent d'associer ces séquences gustatives et olfactives à une information écrite et/ou sonore pour faciliter la reconnaissance, la découverte.



- 1 / ENTENDRE
- 2 / SENTIR / GOÛTER
- 3 / TOUCHER**
- 4 / VOIR
- 5 / SE REPÉRER / ACCÉDER AUX CONTENUS



« Je ne savais pas que toucher un livre pouvait donner autant de joie. »

Hélène Hanff

L'objectif est d'inviter le visiteur à toucher une œuvre, un objet, un tableau... pour le découvrir autrement que par la vue.

- > Diversifier les supports pour enrichir la visite pour tous les publics.
- > Faciliter la compréhension.
- > Doubler par une information tactile, une information visuelle inaccessible pour certains visiteurs.

3.1 Publics visés

- > Ceux qui ne voient pas ou mal.
- > Ceux qui privilégient le toucher.
- > Ceux qui ne comprennent pas ou mal.
- > Ceux qui en ont assez de lire !
- > Tous les visiteurs.



3.2 Des voies à explorer

3.2.1 / L'écriture en braille

DESCRIPTION

Le **braille** est un système d'écriture tactile. En braille standard, un caractère est représenté par la combinaison de 1 à 6 points en relief, disposés sur une matrice de 2 points de large sur 3 points de haut. On peut ainsi nommer un caractère braille par l'ensemble des points nécessaires à sa réalisation.

PUBLIC CONCERNÉ

L'utilisation du braille est très spécifique aux personnes aveugles ou présentant une forte déficience visuelle. Le braille est symbolique de la déficience visuelle, mais il est important de noter que toutes les personnes aveugles ne lisent pas le braille. On estime qu'environ 10 % des aveugles (et non pas des malvoyants !) pratiquent ce système d'écriture en France.

FONCTIONNEMENT

L'écriture braille peut-être utilisée à différentes occasions lors de votre visite : signalétique, cartels, panneaux d'interprétation, documents d'aide à la visite, etc.

Plusieurs techniques permettent la réalisation de supports variés tels que le papier, le plastique, le plexiglas, le métal, le schiste, le laiton... Le choix se fera bien souvent en fonction de vos objectifs, des usages, du renouvellement souhaité, de vos budgets ou encore de vos préférences ou contraintes esthétiques.

Alphabet Braille									
Maj.	a	b	c	d	e	f	g	h	
i	j	k	l	m	n	o	p	q	
r	s	t	u	v	w	x	y	z	
ç	é	à	è	ù	ê	î	ô	û	
ë	ï	ü	oe	,	;	:	.	-	
/	?	!	"	(*)	Italique		
0	1	2	3	4					
5	6	7	8	9					

Quelques informations complémentaires

- > Le braille peut-être fragile et il devient très difficile de lire du braille abimé. Il faudra donc privilégier des matériaux résistants à l'écrasement, mais également prévoir un rangement approprié, notamment pour les documents d'aide à la visite.
- > Le braille prend de la place. De manière générale, une page de texte traditionnel correspond à 3 pages de braille intégral. Les documents proposés pourront donc vite devenir encombrants et peu maniables. Il sera alors indispensable de travailler sur la longueur des textes, mais également de prévoir des zones de repos pour lire ces documents.
- > La lecture du braille peut-être fastidieuse et n'est pas pratiquée par la majorité des personnes aveugles. Une autre raison de réduire le texte et de le doubler par une information sonore.
- > Pour lire le braille sur un cartel, il faut respecter un angle de lecture (environ 20 à 30°).



Même si ce système d'écriture n'est pas pratiqué par toutes les personnes déficientes visuelles (environ 10 % des non-voyants lisent le braille), son utilisation est pertinente si elle vient s'ajouter à d'autres dispositifs ou à d'autres adaptations. Les brailleistes apprécieront cette proposition et tous les autres visiteurs utiliseront les autres sources d'informations proposées.

EXEMPLE

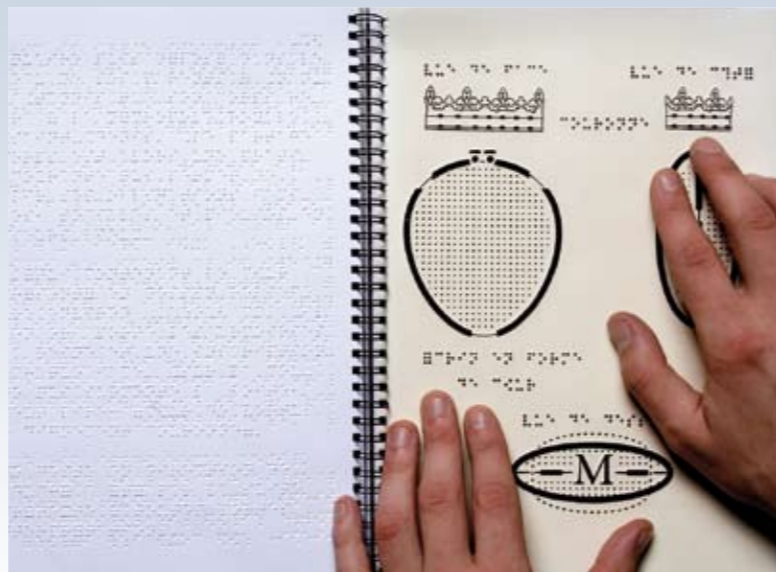
— Musée d'Histoire de Nantes

Dans le cadre de la visite audio-guidée de l'exposition permanente, à proximité de chaque objet sélectionné pour être touché, se trouve un cartel en braille et en gros caractères. Ce cartel confirme la découverte tactile de façon implicite, propose un support d'information différent et permet de sensibiliser l'ensemble des visiteurs sur l'accessibilité.

D'autre part, pour chaque exposition temporaire, un livret en braille est mis à la disposition des visiteurs aveugles qui le souhaitent. Ce document associe pour chaque œuvre sélectionnée, une image en relief (technique du **thermogonflage**) et un texte. Les dispositifs sonores et les œuvres qui peuvent être touchées dans l'exposition sont signalés. Pour les personnes déficientes visuelles ne pratiquant pas le braille, sur le même mode, ce livret est proposé en version gros caractères associés à une reproduction des œuvres en noir et blanc pour assurer un contraste optimum.



Dessin en relief du reliquaire d'Anne de Bretagne



EXEMPLE

— Réserve naturelle des étangs du Romelaère - Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Les panneaux d'interprétation situés sur le parcours ont été conçus pour être accessibles à tous. Par exemple, chaque table tactile comprend à la fois une écriture en braille (en relief) et la typographie traditionnelle (figurée en creux sur la table). Les plaques sont inclinées pour faciliter leur utilisation (angle de 27°). Le laiton a été choisi dans un souci d'intégration visuelle des éléments dans le milieu naturel. Cependant, l'été, les plaques peuvent être très chaudes.



En extérieur, vous pouvez positionner les panneaux ou les supports destinés à être touchés sous un abri ou à proximité d'une zone d'ombre. En cas de forte chaleur, cela évitera les brûlures et les visiteurs apprécieront d'autant plus le dispositif mis en place.

3.2.2 / Les images tactiles Les panneaux en relief

DESCRIPTION

L'objectif de ces images ou de ces panneaux est de proposer une reproduction en relief d'une œuvre, d'un bâtiment, d'un lieu, d'un paysage...

FONCTIONNEMENT

Les images ou les panneaux en relief doivent être faciles à lire tactilement. Pour cela, un travail de simplification du dessin original est souvent nécessaire, car trop de détails ne permettent pas l'appréhension et la compréhension par le toucher. N'hésitez donc pas à faire tester vos modèles par des personnes en situation de handicap.

En fonction des supports et des utilisations souhaités (document d'aide à la visite, table d'orientation, table d'interprétation, plan...), différentes techniques sont à votre disposition. Les procédés que nous avons pu observer sur les sites sont les suivants : les dessins en encre relief, la colle gonflante, **le thermoformage, le thermogonflage, le gaufrage, l'embossage, la gravure, la gravure chimique, la sérigraphie, l'impression 3D...**

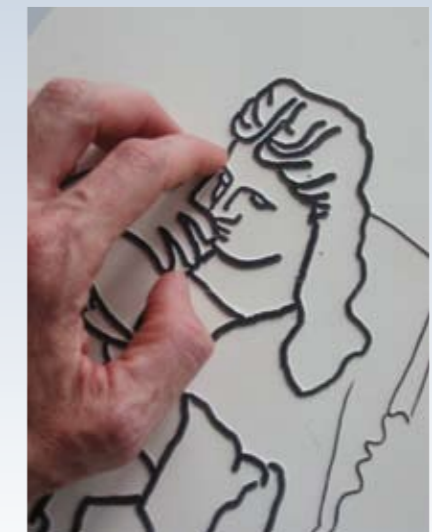


L'objectif de ce document n'est pas de dresser la liste des techniques disponibles. L'important dans les exemples proposés sera donc le contexte dans lequel les images ont été utilisées. Laissons le soin aux experts de proposer des outils qui répondent à nos besoins.

EXEMPLE

— Musée de Grenoble

Le musée de Grenoble propose régulièrement, dans le cadre de ses visites adaptées, des supports d'aide à la visite thermogonflés. Ces modules sont des reproductions, parfois simplifiées, d'œuvres exposées et sont conçus par les médiatrices à partir d'un four thermogonflage acquis par le musée. D'autres techniques, comme l'utilisation de la colle gonflante, la reproduction d'œuvres en mousse, le Braille... sont également utilisés dans le cadre de la préparation de ces visites adaptées ou d'ateliers pédagogiques.



EXEMPLE

— Centre d'Histoire, de la Résistance et de la Déportation - Lyon

Afin de rendre accessible les photographies de l'exposition « Photographier Lyon en guerre » aux personnes déficientes visuelles, deux techniques ont été utilisées :

- la **gravure chimique** (ou gravure par polymérisation). Elle a été réalisée sur des polymères translucides par système d'insolation. Ce type de gravure retranscrit le visuel de la photographie en « relief net » c'est-à-dire sans dénivellé. Cette technique s'adapte particulièrement aux transpositions d'images simplifiées (plans, silhouettes...). La transparence du polymère offre également la possibilité d'insérer, en dessous, un dessin de la même scène en couleurs contrastées perceptibles par le public malvoyant et par tous les autres visiteurs.
- la **gravure** sur altuglass. Elle se fait par fraisage numérique et permet de retranscrire une image en bas relief. Ce procédé nécessite un travail de l'image très minutieux. Il est réalisable sur un grand nombre de matériaux : bois, altuglass, laiton, magnésium, résine... et il est tout particulièrement adapté aux visuels détaillés ou expressifs, notamment les portraits.



TÉMOIGNAGE

de Polymorphe Design

Quels sont les grands principes de conception d'une image ou d'un panneau tactile ?

L'image en relief est une aide à la compréhension pour les personnes déficientes visuelles qui utilisent la lecture tactile : on épure l'image afin que les formes puissent être perçues par le toucher des doigts. La première étape consiste à définir « pourquoi expose-t-on cette œuvre ? », « qu'apporte-t-elle à l'exposition ? », « pourquoi est-elle intéressante ? ». On peut ainsi en dégager l'idée forte à partir de laquelle l'image est retravaillée, pour permettre de faire ressortir ce message en priorité.

Quelles sont les erreurs à ne pas commettre ?

Une image tactile doit permettre de décrypter l'œuvre en mettant en avant « l'idée forte », la rendant ainsi également plus compréhensible pour les enfants et les personnes déficientes mentales. Il est important de garder à l'esprit que ces images sont utilisées par l'ensemble des publics et doivent respecter trois objectifs, à savoir l'aide à la compréhension, le plaisir du toucher, le plaisir de la vue.

Comment choisir le procédé technique pour réaliser une image ou un panneau en relief ?

Il existe principalement deux typologies d'images en relief :

- les images « 2 dimensions » : images à deux (voire trois) niveaux, disposées comme des strates (utilisation de traits, trames, points et aplats),
 - les images en « bas relief » : images modelées, gravées ou sculptées dans la matière.
- Le choix du procédé technique doit être fait à partir de l'image interprétée : en fonction de « l'idée forte » (le modelé d'un visage, un schéma technique, le traité pictural d'une œuvre...).

Comment choisir les matériaux des supports (avantages et inconvénients de différents matériaux) ?

Le choix du matériau répond à deux questions : l'aspect (tactile et visuel) et les contraintes (budget, durée de vie, nombre d'exemplaires, etc.). On choisit des matériaux plastiques ou métalliques pour des utilisations pérennes (expositions permanentes, supports en extérieur / contraintes atmosphériques, usage intense...). Ces matériaux sont plus robustes dans le temps et aux intempéries et supportent mieux un usage intensif. Cependant, ils sont souvent coûteux. Pour des supports dont l'utilisation est moins intense et / ou disposés en intérieur, on peut travailler avec une plus grande variété de matériaux (papier, mousse, textile, bois, etc.).

EXEMPLE

— Parc national de la Vanoise

Dans le cadre du Programme d'aménagement 2003-2009 du Parc, une réflexion a été menée afin de permettre une meilleure lisibilité du site et une plus grande accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Après l'analyse des besoins réels du site et de ses potentialités, 4 thématiques ont été retenues pour illustrer les panneaux d'interprétation :

- 1 - le paysage / le panorama,
- 2 - le gypaète barbu,
- 3 - le lagopède alpin,
- 4 - l'homme en haute montagne.

Ces panneaux ont été réalisés en lave émaillée, en couleur, complété par un bandeau en laiton gravé. Trois outils audio et des planches en relief permettent une accessibilité de l'information aux personnes déficientes visuelles. Avant la réalisation, elles ont toutes été testées par plusieurs personnes déficientes visuelles.



EXEMPLE

— Bisonnerie de Borde Basse - Mérenvielle/Haute-Garonne

Des panneaux explicatifs sont disposés devant chaque catégorie d'animal. Afin de donner des informations sur les espèces, les panneaux proposent :

- des éléments en braille,
- un dessin en relief permettant la comparaison de l'animal avec l'homme afin de faciliter la représentation mentale,
- des éléments à toucher : cornes, pelage...



3.2.3 / Les objets / Les éléments à toucher

DESCRIPTON

Afin de rendre plus attractive la visite pour tous les publics, vous pouvez sélectionner ou concevoir des objets à toucher. Ceux-ci pourront être des originaux (en fonction des possibilités et des autorisations) ou des reproductions (moulages, figurines, fac-similés...).

PUBLIC CONCERNÉ

L'intégration d'objets à toucher dans la visite apporte un réel enrichissement pour tous les publics.

En outre, si la découverte tactile est judicieusement accompagnée, ces objets pourront être de vrais atouts pour faciliter la visite des personnes déficientes visuelles.

FONCTIONNEMENT

En fonction des volontés, des contraintes de préservation, des autorisations..., les objets ou leurs fac-similés pourront, soit être destinés à être librement découverts par tous les visiteurs, soit être utilisés dans le cadre de parcours adaptés, de visites guidées ou encore d'ateliers pédagogiques.

Quelle que soit l'option prise, il est important d'opérer, en amont, une sélection de ces éléments. En effet, tous les objets n'ont pas nécessairement un intérêt à être touchés. De plus, découvrir et appréhender tactilement un objet prend souvent du temps.

Il est également opportun de guider le visiteur dans cette découverte tactile en signalant clairement les objets ou les éléments destinés à être touchés. Cela facilitera la visite et permettra souvent de « canaliser les énergies » afin d'éviter les mauvaises surprises...



EXEMPLE

— Musée d'Histoire de Nantes

Dans le cadre de la visite libre audio-guidée, huit objets ont été sélectionnés pour être touchés (une entrave d'esclave, un coffre fort, un mascaron, un balcon en fer forgé, une marmite de baleinier, une roue de gouvernail, une statue contemporaine, une pale d'hélice). Seules les personnes déficientes visuelles et leurs accompagnateurs, équipés de gants (en coton et élasthanne), sont autorisés à toucher ces œuvres. Cette décision a été prise pour assurer la conservation de certaines pièces, mais surtout pour « lutter contre l'incivilité de certains voyants ». Des tables tactiles représentant la ville aux 15^e, 18^e, 20^e siècles, un plan de l'estuaire et les armoiries de la ville jalonnent également le parcours. Dans certaines salles des dessins en reliefs sont à disposition pour ceux qui désirent en savoir plus.



EXEMPLE

— Musée départemental de la Céramique Lezoux

La visite libre proposée à tous les visiteurs permet une découverte tactile de quelques objets, dont certains sont exposés dans les vitrines.

On trouve, par exemple :

- des moulages d'objets antiques et d'objets contemporains permettant, notamment, la comparaison d'objets d'époques différentes ayant le même usage,
- des moulages permettant la compréhension du processus de fabrication,
- des copies d'objets : un raté de cuisson, un vase médiéval.

L'exploration de ces objets est guidée par des séquences de l'audio-guide.



Ci-dessus, en haut : copie tactile de la statue de Mercure du 1^{er} siècle après J.-C. avec cartel en braille et gros caractères et au-dessous, copie tactile du vase du Moyen-Âge avec cartel en braille et gros caractères.

EXEMPLE

— Cour des Sens - Jardin botanique - Montréal (Canada)

Pour découvrir le monde végétal, La Cour des Sens propose une exploration par l'odorat et le toucher. De la lavande à la sauge, du cerfeuil aux pélagoniums, près de 90 espèces forment un parcours initiatique organisé en quatre sections, dans lesquelles, le visiteur, voyant ou non, est invité à froisser le feuillage. Dans chacune, on trouve des plantes sélectionnées avec soin qui permettent d'explorer diverses sensations telles le doux, le rugueux, le piquant et le visqueux. Des panneaux de signalisation en français, en anglais et en braille jalonnent ce parcours.



EXEMPLE

— Vulcania - Clermont-Ferrand

Le visiteur peut appréhender par le toucher des roches volcaniques en plongeant la main dans les hublots des meubles de présentation. Deux meubles sont proposés aux visiteurs : un meuble bas, plutôt destiné aux enfants, aux personnes de petite taille et aux personnes en fauteuil roulant et un meuble plus haut pour les autres visiteurs.



3.2.4 / Les maquettes tactiles

DESCRIPTON

Une maquette tactile est une représentation partielle ou globale d'une œuvre (maquette d'architecture, d'urbanisme, pédagogique). Elle doit être réalisée à une échelle ne dépassant pas les limites brachiales (brachial : qui est relatif aux bras), avec des matériaux aux touches multiples, de façon à être comprise par un public déficient visuel. Le respect du détail des couleurs, des matériaux, des formes est important. Un code tactile permet, généralement, de se repérer facilement.

PUBLIC CONCERNÉ

Destinée à tous les publics, l'intégration de maquettes tactiles peut apporter un réel enrichissement à la visite. Elle est particulièrement appréciée des enfants, des personnes déficientes mentales et peut s'avérer incontournable pour les personnes déficientes visuelles. En effet, sa découverte tactile permet aux personnes de se construire une représentation mentale de l'œuvre, de l'objet, du monument...

FONCTIONNEMENT

Là encore, les maquettes tactiles pourront, soit être destinées à être librement découvertes par tous les visiteurs, soit être utilisées dans le cadre de parcours adaptés, de visites guidées ou encore d'ateliers pédagogiques.

EXEMPLE

— Musée Gallo-Romain de Saint-Romain-en-Gal / Vienne

Accessible aux personnes à mobilité réduite, le musée développe des outils adaptés pour accueillir tous les publics nécessitant un accompagnement spécifique et leur proposer des visites guidées ou des ateliers appropriés à tous types de handicaps.

Les personnes en situation de handicap, accompagnées d'un médiateur du musée, peuvent découvrir tactilement des objets du quotidien (maquettes et objets originaux) ainsi que des vestiges, pour appréhender matériaux et techniques de construction. Des parcours à thème, accessibles aux non et mal-voyants permettent de découvrir du bout des doigts, la mosaïque, la fresque, des moulages d'argile, etc.



D'autre part, le musée organise des ateliers pédagogiques qui permettent de découvrir les principales étapes de travail et les notions techniques et scientifiques basiques, liées à l'archéologie. Dans ce cadre, une maquette tactile est en cours de réalisation. Elle sera constituée de 4 blocs de plusieurs couches empilées représentant les couches de sols à fouiller (mosaïque, voie dallée, remblais de terre, murs, amphores, etc.). Afin d'être au plus près d'un rendu réaliste, aussi bien sur le plan tactile que visuel, des matériaux réels seront utilisés (granite pour les dalles, moellons de murs, mosaïque de pierre, terre, etc.). Cette démarche constitue une aide précieuse à la représentation mentale des enfants ou des déficients de ce que peut être une vraie fouille archéologique. La production de matériel de médiation est pensée et élaborée en fonction de sa destination auprès des publics empêchés. La maquette tactile sera donc utilisée aussi bien avec des groupes de personnes déficientes visuelles, que des personnes déficientes mentales ou des groupes scolaires.

TÉMOIGNAGE

de Madame Isabelle Dapzol, conceptrice de maquettes tactiles au sein de la société Archi-Tact

À quoi peut servir une maquette dans une visite (pour tous les publics) ?

La maquette tactile, qui est une maquette adaptée au handicap visuel, suscite des interrogations auprès du public dit ordinaire. Elle peut être le point de départ de la visite ou servir d'outil pédagogique au sein d'un atelier.

Quels sont les grands principes de conception d'une maquette accessible à tous ?

Mon souci premier est que la maquette soit lisible sous les doigts des personnes aveugles. C'est avant tout à eux que je pense en premier lorsque je choisis ce que je souhaite représenter et les détails que j'élimine. Il faut aller droit au but et ne pas laisser les mains se perdre dans des détails incompréhensibles.

Quelles sont les erreurs à ne pas commettre ?

La principale erreur à ne pas commettre réside dans le choix de l'échelle de la maquette. Ne pas dépasser les limites brachiales. Pour le reste, cela réside dans l'expérience.

Quels sont les procédés utilisables ?

Archi-Tact développe plusieurs concepts : la maquette tactile, le plan tactile et les outils pédagogiques adaptés. Le choix se fait en fonction des lieux, du monument à représenter et du cahier des charges établi par chaque demandeur.

Quelques questions pour ne pas se tromper

> **Avez-vous fait tester les dispositifs tactiles envisagés, notamment par les personnes non et mal-voyantes ?**

Il est impossible de se mettre à la place de... et il serait dommage de concevoir des outils, de mobiliser du temps et des moyens pour constater que l'utilisation n'est pas optimale.

> **Les objets destinés à être touchés sont-ils bien signalés ?**

Il est essentiel de bien les signaler. Une signalétique homogène sur le site indiquera les objets à découvrir par le toucher. L'audio-guide peut également être un précieux support pour signaler les objets, de manière à faciliter leur accès.

> **Vous êtes-vous assuré que les dispositifs envisagés étaient facilement utilisables, sans trop de contraintes ?**

Il est important de vérifier les angles d'inclinaison des cartels en Braille (20 à 30°), l'utilisation et le transport des documents d'aide à la visite, l'accès aux éléments à toucher...

> **Avez-vous pensé à l'utilisation de ces dispositifs par le plus grand nombre ?**

Il est intéressant, dès que cela est possible, de concevoir des dispositifs qui ne soient pas uniquement réservés aux personnes déficientes visuelles mais qui s'intègrent dans la visite et amènent une valeur ajoutée pour tous les visiteurs (nouvelles informations, nouvelles façons d'appréhender les œuvres...)

ET POUR UNE APPROCHE POLYSENSORIELLE...

La découverte d'une maquette ou d'une image tactile, même très bien conçue, peut s'avérer compliquée, notamment pour une personne déficiente visuelle. Une explication sonore (borne, audio-guide...) ou le discours d'un guide est bien souvent nécessaire pour permettre l'appréhension tactile et la compréhension des éléments. Les outils de la fiche technique « écouter » vous accompagneront dans cette réalisation.



- 1 / ENTENDRE
- 2 / SENTIR / GOÛTER
- 3 / TOUCHER
- 4 / VOIR**
- 5 / SE REPÉRER / ACCÉDER AUX CONTENUS



“Voir est un acte : l’œil voit comme la main prend.”

Paul Nougé,
poète français

La vue est un des sens les plus mobilisés dans le cadre de la découverte d’un site culturel ou naturel : panneaux, cartels, tableaux, films, paysages... Les informations visuelles, si elles sont judicieusement utilisées et organisées permettent :

- > d’enrichir la visite pour tous les visiteurs,
- > de doubler une information inaccessible pour certains visiteurs,
- > de rendre plus facile la lecture et/ou la découverte pour certains visiteurs.

4.1 Publics visés

- > ceux qui voient mal,
- > ceux qui n’entendent pas ou mal,
- > ceux qui ne lisent pas ou mal,
- > tous les visiteurs.

4.2 Des voies à explorer

4.2.1 / L’agrandissement et le contraste

DESCRIPTON

Agrandir et/ou contraster les éléments permet de lire ou de découvrir plus facilement tous les types de supports. Ces attentions facilitent ainsi la compréhension et le plaisir de découvrir. Spontanément, on envisage des actions sur les textes, les cartels... Cependant, il est aussi possible d’agrandir et de contraster des photos, des tableaux, des reproductions, des objets, etc.

PUBLIC CONCERNÉ

Bien entendu les personnes mal-voyantes apprécieront que les caractères, les visuels, les détails d’un objet soient plus facilement visibles et lisibles. Néanmoins, cette attention apportera un confort de lecture pour tous les visiteurs.

FONCTIONNEMENT

Compte-tenu de la diversité des situations, il est difficile de donner des normes strictes. Les choix se feront en fonction de l’importance de l’information délivrée, de la distance de lecture, du positionnement des informations, du choix de la police, de l’éclairage, de la finesse des détails... N’hésitez pas à faire tester les dispositifs envisagés, notamment par des personnes ayant des déficiences visuelles.



Dans certains cas, l’utilisation de matériel (loupe, matériel informatique) permettant l’agrandissement des éléments peut s’avérer judicieux.

EXEMPLE

— Musée d’Histoire de Nantes

Pour la plupart des expositions temporaires, un livret en gros caractères contrastés (noir sur blanc) est mis à la disposition des visiteurs déficients visuels qui le souhaitent. Ce document associe pour chaque œuvre sélectionnée, une image simplifiée en noir et blanc ou thermogonflée, pour assurer un contraste optimum et un texte en gros caractères. Ce document est systématiquement accompagné d’un livret, proposant les mêmes informations en braille, associées aux images en relief. (Cf : fiche Toucher).

EXEMPLE

— Musée départemental de la Céramique - Lezoux

La visite libre proposée à tous les visiteurs permet une découverte tactile de quelques objets. Elle intègre notamment la découverte de vaisselles sigillées grâce à des reproductions en résine. Pour certaines pièces, sont exposés une copie à l’échelle 1 et un agrandissement de certains motifs. L’objectif de cette double présentation est de pouvoir appréhender à la fois le décor dans son intégralité, et d’approfondir certains détails. Dans ce cas, la découverte peut se faire avec la vue, mais également grâce au toucher. L’exploration de ces objets est guidée par des séquences de l’audio-guide.



Reproduction d’une céramique à échelle 1 et de motifs agrandis par Arrimage.

4.2.2 / Le sous-titrage

DESCRIPTON

Le sous-titrage est une technique d'affichage d'un texte au bas de l'écran, rendant les productions audiovisuelles accessibles à tous ceux qui lisent.

PUBLIC CONCERNÉ

Le sous-titrage peut-être une réponse aux besoins et aux attentes des personnes sourdes et malentendantes. Cependant, tous les visiteurs peuvent également être intéressés, soit parce qu'ils ne maîtrisent pas assez bien la langue française pour pouvoir suivre un film dans son intégralité sans support écrit, soit parce que certains passages sont difficilement audibles ou que certains personnages ont une élocution particulière.

FONCTIONNEMENT

Le sous-titrage est souvent une synthèse de ce que l'on entend, les paroles pouvant rarement être retranscrites telles quelles, par souci du respect de la vitesse de lecture des visiteurs. Cela est notamment le cas lorsque l'échange de répliques entre les personnages est très rapide ou bien que les images comportent beaucoup d'éléments qui requièrent l'attention du spectateur, celui-ci ne pouvant donc se concentrer sur le seul sous-titre.

Le sous-titrage des productions audio-visuelles peut-être systématique, déclenché par les visiteurs ou déclenché par une personne de l'accueil.

Il n'existe pas de normes pour le sous-titrage. Cependant, certaines utilisations restent globalement stables. On aura tendance à utiliser le blanc lorsqu'un personnage parle à l'écran, le jaune lorsqu'un personnage parle hors champ, le rouge pour les indications de bruit, le magenta pour les indications musicales... Cependant, certains équipements utilisés pour projeter les sous-titres ne permettent pas une projection en couleurs. Elles peuvent alors être remplacées par des codes ou des pictogrammes, indiqués au début du film. Dans tous les cas, on portera une attention particulière aux fonds qui devront être contrastés pour faciliter la lecture des textes.



Dans certains cas, le sous-titrage peut-être remplacé par un document d'aide à la visite présentant un résumé écrit des commentaires et contenu du film ou du support.

4.2.3 / La Langue des Signes Française (LSF)

DESCRIPTON

La Langue des Signes Française (LSF) est une langue visuelle qui permet aux personnes sourdes de dialoguer par signes. Il s'agit d'une langue à part entière et non d'une simple transcription de la langue française. Elle est l'un des piliers de l'identité de la culture sourde.

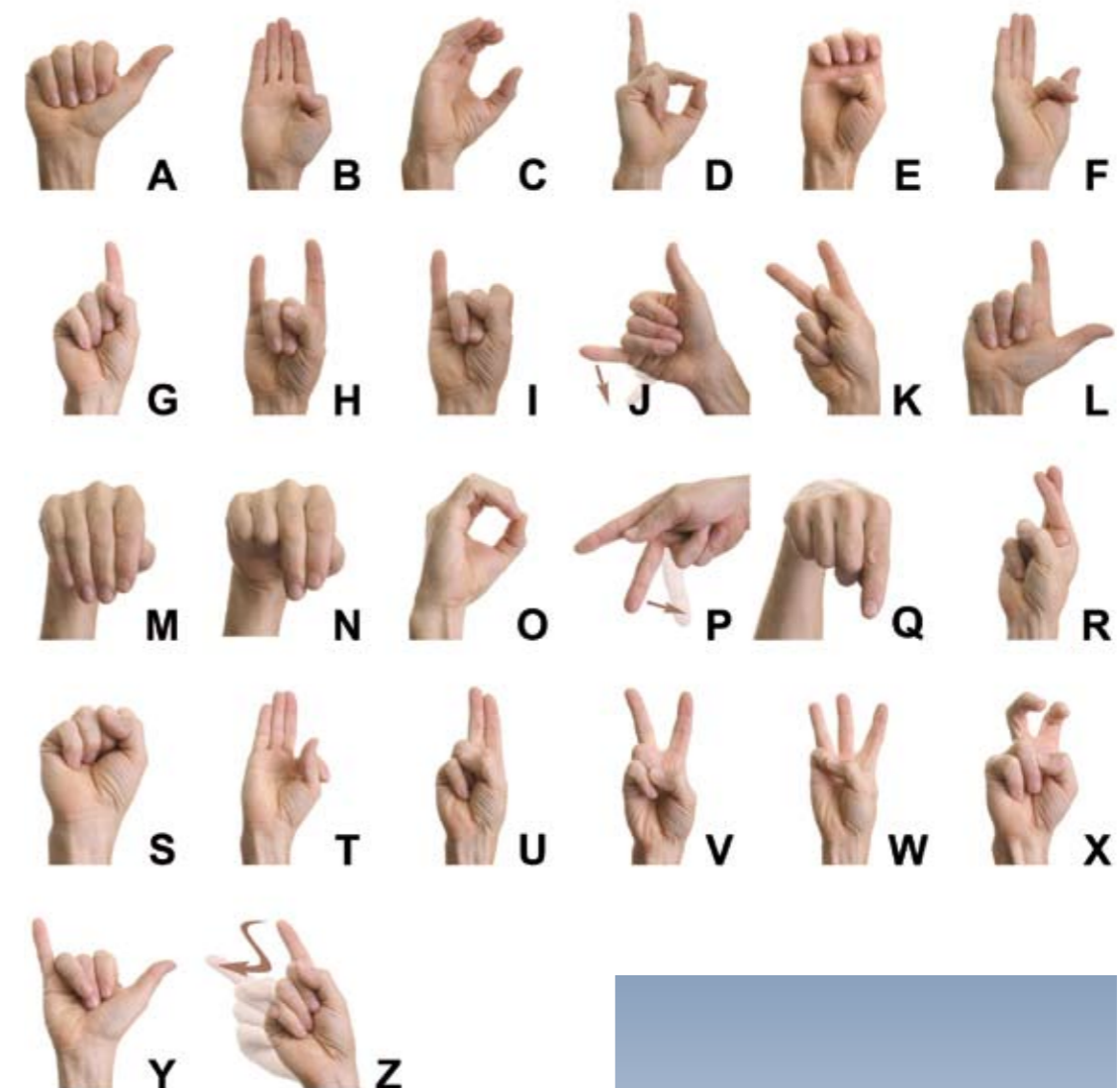
Elle est constituée de 5 paramètres :

- > positions des doigts,
- > position de la main,
- > mouvements,
- > emplacement,
- > expressions du visage.

L'organisation de la « phrase » n'est pas la même en LSF qu'en français. On pose d'abord le « décor » (le lieu, le moment...), puis les personnages et enfin on signe « l'action ».

La Langue des Signes n'est pas une langue universelle, chaque pays a donc sa propre Langue des Signes. La grammaire est sensiblement la même, mais le vocabulaire diverge d'un pays à l'autre. Cependant, les sourds de pays différents communiquent facilement entre eux après un petit temps d'adaptation.

Ci-dessous la retranscription de l'alphabet en Langue des Signes. Il s'agit de la dactylogogie, à savoir un code dont chaque élément correspond à une lettre de l'alphabet, permettant ainsi aux sourds-muets d'épeler des noms par exemple.



PUBLIC CONCERNÉ

L'utilisation de la Langue des Signes Française est très spécifique aux personnes sourdes et à leur entourage.

FONCTIONNEMENT

Il existe plusieurs possibilités et plusieurs outils vous permettant d'intégrer du contenu en LSF.

4.2.3.1 Proposer des visites en LSF

Ces visites peuvent être effectuées par du personnel formé en interne ou par le biais d'une association proposant cette prestation.

EXEMPLE

— Musée d'Histoire de Nantes

Un document spécifique a été conçu pour faciliter l'accueil des personnes sourdes. Sur ce support, il est indiqué que la personne de l'accueil ne communique pas en Langue des Signes Française (LSF) et il est rappelé les principales informations nécessaires aux visiteurs. Le personnel d'accueil connaît juste quelques signes pour signifier qu'elles ne savent pas encore « signer », que le musée est gratuit, ou encore souhaiter la bienvenue et dire au revoir. Pour accueillir les personnes malentendantes appareillées, un dispositif mobile comportant un microphone et un amplificateur de boucle à induction magnétique est sur la borne d'entrée (position T).

Dans sa programmation, le musée propose, régulièrement, des visites sensorielles mixtes : personnes sourdes – personnes entendant. Ces visites sont assurées par un guide du musée, accompagné d'un interprète en LSF.

Parallèlement à cette offre, toutes les visites de groupe sont accessibles aux personnes sourdes et malentendantes mais le groupe doit prévoir une personne entendant, chargée de la traduction en LSF. Aussi, le musée souhaite être contacté au préalable pour échanger sur le champ lexical et l'organisation de la visite (composition du groupe, coordonnées d'interprètes...).

EXEMPLE

— Musée de Grenoble

Depuis plusieurs années, des visites en LSF sont organisées pour découvrir les collections permanentes et les expositions temporaires. Au départ, ces visites étaient assurées par un médiateur du Musée, assisté d'un interprète. Aujourd'hui, le Musée a mis en place un nouveau service de visites en LSF, et les visites sont animées par un guide sourd, salarié par la ville de Grenoble.



4.2.3.2 Proposer des vidéos en LSF

EXEMPLE

— Cité des Sciences et de l'Industrie - Paris

Sur certaines expositions, la Cité des Sciences et de l'Industrie propose des films en LSF. Ces films sont réalisés avec la collaboration des animateurs sourds de la cité pratiquant la LSF. Soit ils reprennent le contenu global de l'exposition, soit ils approfondissent un thème, soit ils servent d'accroche pour donner les clés de compréhension de l'exposition. Ces films sont sous-titrés et comportent une voix off pour être accessibles à tous. Ils sont téléchargeables sur le site de la Cité des Sciences. Pour compléter ce dispositif, tous les supports audiovisuels de la Cité des Sciences et de l'Industrie sont sous-titrés. Le sous-titrage, prévu en différentes langues, est actionné par le visiteur lui-même.



EXEMPLE

— Musée départemental de la Céramique - Lezoux

Le musée départemental de la céramique propose des films sous-titrés et traduits en LSF. Pour cette traduction, il a été fait le choix de proposer, en début de projection, un résumé du contenu en LSF en plein écran plutôt qu'un médaillon intégrant une traduction simultanée du message. Cette solution a été envisagée pour faciliter la compréhension. En effet, un entendant qui écoute les dialogues a tout le loisir d'observer l'image en même temps, une personne sourde, elle, doit d'abord s'attacher à regarder le discours avant de pouvoir regarder le reste (comme une personne lorsqu'elle regarde un film sous-titré). Cette option est activée lors de la présence de personnes déficientes auditives dans le musée.

EXEMPLE

— Château du haut Koenigsbourg Orschwiller

Le château propose aux visiteurs déficients auditifs, des visites et activités en Langue des Signes Française, conduites par une personne sourde. Divers supports d'interprétation – documents de visite en plusieurs langues, fiches et panneaux explicatifs – sont disponibles sur le parcours de visite.



4.2.3.3 Mettre à disposition un visioguide proposant des séquences en LSF

Le visioguide est un assistant numérique personnel (PDA) qui permet à son utilisateur d'évoluer librement dans un site. Cet appareil numérique portable peut donc diffuser des séquences vidéo de commentaires d'expositions interprétés en LSF et accompagnés d'un sous-titrage.

EXEMPLE

— Château de Versailles

Le château de Versailles propose aux personnes sourdes, un visioguide conçu comme une aide à la visite. Sur ce support est enregistré un film présentant un conférencier sourd faisant visiter les salles du musée en Langue des Signes Française. Le texte a été écrit par un conférencier sourd.

Des visites-conférences en Langue des Signes Française sont aussi régulièrement proposées.

EXEMPLE

— Musée du Quai Branly - Paris

Le site internet du musée du quai Branly propose un espace dédié aux visiteurs sourds : de nombreuses vidéos en LSF facilitent ainsi l'accès aux informations et la préparation d'une visite. Par ailleurs, le site s'enrichira fin 2008 d'une visite flash qui permettra aux internautes de se familiariser avec les collections du musée autour de 25 objets commentés en LSF.

Deux membres de l'équipe de la billetterie, diplômés de LSF, peuvent accueillir, informer et orienter les visiteurs dès leur arrivée au musée. Un accueil personnalisé en LSF est également assuré sur rendez-vous à la médiathèque, centre d'études et de recherches du musée.

Le musée du quai Branly offre à ses visiteurs un guide vidéo en LSF : plus de 40 objets y sont commentés, durant 1 h 30, grâce à un montage de vidéos en LSF, de cartes géographiques et de photographies d'objets. Les objets décrits dans ce guide sont signalés sur le plateau des collections par un logo, accompagné du numéro de commentaire à composer. Des visites en LSF sont proposées au sein des collections du musée sur réservation, y compris le lundi, jour de fermeture au public, pour un accueil vraiment privilégié.

De nombreux événements programmés au Salon de lecture « Jacques Kerchache », comme des signatures de livres, des conférences ou des lectures, sont accessibles grâce à la présence d'un interprète LSF.



La rapidité de l'évolution technologique, notamment dans le domaine de l'animation, permet l'apparition de nombreux « nouveaux » dispositifs. On peut citer pour exemple les avatars signants. Ce sont des personnages virtuels s'exprimant en LSF qui peuvent être utilisés avec des séquences pré-enregistrées, ou qui peuvent fabriquer et délivrer des messages en temps réel à partir de données textuelles.

Quelques questions pour ne pas se tromper

> Avez-vous pensé à signaler les dispositifs existants à l'accueil et / ou sur le parcours de visite et/ou sur les différents documents d'informations ?

Il est primordial que les personnes déficientes auditives soient informées des possibilités de sous-titrage des films ou des traductions en Langue des Signes Française.

> Avez-vous pensé à valoriser ce qui doit-être vu ?

Dans le cadre d'une visite, toutes les informations, tous les objets n'ont pas le même intérêt. Il est donc important de hiérarchiser le contenu, de favoriser l'accès aux éléments incontournables.

ET POUR UNE APPROCHE POLYSENSORIALE...

L'information visuelle est très fréquente dans les visites d'un site culturel ou naturel.

Néanmoins, il est souvent judicieux de la doubler d'une information sonore ou de la compléter par une approche tactile ou olfactive. Ces associations permettent généralement de toucher un très large public et de composer avec des attentes et des besoins différents.



- 1 / ENTENDRE
- 2 / SENTIR / GOÛTER
- 3 / TOUCHER
- 4 / VOIR
- 5 / SE REPÉRER / ACCÉDER AUX CONTENUS**



Le principe est de s'assurer que le visiteur aura aisément accès aux différents contenus de la visite, qu'il se repèrera facilement dans le site et/ou sur le parcours de visite et trouvera les services : toilettes, boutique, bar...

Nous ne traiterons pas dans cette fiche technique des questions relatives à l'accessibilité du cadre bâti (escalier, ascenseur, sanitaire...) ou du cheminement (revêtement, pente...), qui sont des informations que vous pouvez retrouver en consultant le Vade-mecum illustré du label Tourisme et Handicap réalisé par la MITRA et téléchargeable à l'adresse <http://pro.rhonealpes-tourisme.com>, rubrique Ingénierie/Observatoire, puis Tourisme et Handicaps. Nous aborderons plutôt les attentions ou les dispositifs qui permettront au visiteur de profiter pleinement, avec un maximum d'autonomie et en toute sécurité, des prestations proposées.

5.1 Des voies à explorer

5.2.1 / Les systèmes de repérage

L'objectif est de faciliter le déplacement et le repérage des visiteurs afin qu'ils se sentent en sécurité, et qu'ils soient dans des conditions favorables pour découvrir et profiter pleinement de la visite, des dispositifs, des outils conçus et mis en place pour eux. Nous l'avons vu dans les fiches précédentes, la mobilisation de tous les sens, la conception d'outils d'aide à la visite répondent aux besoins et aux attentes de tous les visiteurs. Encore faut-il que ces dispositifs soient accessibles à tous...

Importantes pour tous les visiteurs, ces informations s'avèrent essentielles pour les personnes en situation de handicap qui peuvent se retrouver plus rapidement dans des situations inconfortables et difficiles.

Plusieurs dispositifs, aménagements, outils peuvent-être utilisés pour guider le visiteur et lui donner des repères : plans, cheminement au sol, main courante, repères sonores, repères olfactifs...

Afin de répondre aux attentes et aux besoins de tous les visiteurs, il est souvent judicieux de combiner plusieurs de ces éléments. La diversité technique, mais également la créativité, la possibilité d'utiliser conjointement différents dispositifs, offrent une réponse aux exigences et aux contraintes de tous les sites : sites intérieurs, sites extérieurs, sites classés...

Les exemples qui suivent vous donneront un aperçu des réalisations possibles.



Cette organisation est essentielle à l'étape de la conception de la visite. Une réflexion en amont permettra de favoriser l'intégration des différents dispositifs dans le site et dans l'environnement : choix des couleurs, des textures, des outils...

EXEMPLE

— Réserve naturelle des étangs du Romelaère Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Sur le parcours de visite, différents aménagements permettent de donner un maximum d'indépendance à tous les visiteurs et plus spécifiquement aux personnes déficientes visuelles et déficientes motrices.

- un chevron implanté à 8 cm du sol de chaque côté du platelage sur toute la longueur du parcours permet de guider les personnes aveugles. Ce dispositif est également appelé fil d'Ariane,
- un signal d'éveil au sol avertit les visiteurs de la présence d'une borne d'information. Pour rester dans la tonalité de l'aménagement bois sur bois, des « pointes de diamant », sortes de petites pyramides en bois dressées, de 10 cm sur 10 cm, insérées et collées dans le platelage, ont été placées sur le cheminement.



EXEMPLE

— Cour des Sens - Jardin botanique de Montréal (Canada)

Pour découvrir le monde végétal, La Cour des Sens, un périmètre au sein du Jardin botanique de Montréal, propose une exploration par l'odorat et le toucher. Il s'agit d'un parcours en boucle permettant la circulation dans 4 thématiques sensorielles : doux, piquant, rugueux et visqueux. Les plantes sont classées et disposées dans chacune de ces thématiques. Pour faciliter le déplacement des visiteurs, le jardin a prévu plusieurs aménagements ou dispositifs :



- un sentier unique parcourant le jardin sous forme de boucle,
- un revêtement de sol variant en fonction de la thématique sensorielle abordée,
- une signalétique contrastée dont la couleur varie en fonction des sections. Cette signalétique est proposée en français, en anglais et en braille,
- un bassin, placé au centre, permettant de fournir une indication sonore, douce.

EXEMPLE

— Centre d'Histoire, de la Résistance et de la Déportation - Lyon

Dans le cadre de l'exposition « Photographier Lyon en guerre », la première étape de l'adaptation a porté sur le parcours, sur la mise en place de dispositifs particuliers permettant aux visiteurs déficients visuels de se déplacer de façon autonome.

Dans ce but, plusieurs dispositifs ont été utilisés conjointement :

- des bandes podotactiles indiquant un parcours au sol. Ce dispositif permet de conduire le visiteur vers le premier panneau de l'exposition puis d'assurer son passage d'une pièce à une autre. De couleur contrastée par rapport au sol, ces bandes facilitent le déplacement des personnes mal-voyantes. Egalement en relief, elles permettent un repérage avec la canne pour les personnes non-voyantes,
- une main courante facilitant, au sein d'une même pièce et sans l'usage de la canne, le déplacement vers les différentes zones d'exposition,
- des tablettes tactiles assurant une fonction de guide et permettant de signaler, grâce à un repère tactile, la présence des photos en relief ou des textes en braille (Cf. fiche technique Toucher). Ces tablettes sont relayées ensuite par des lignes en relief conduisant la main du visiteur vers le début du texte en braille ou l'image en relief. Après lecture et perception tactile des documents, le visiteur replace sa main sur le bord de la tablette et poursuit ainsi sa visite,
- un audio guide, remis gratuitement, orientant les personnes non-voyantes dans leur déplacement. Cet audio-guide reprend également les textes de l'exposition et propose une description sonore de certaines photographies.



EXEMPLE

— Musée départemental de la Céramique - Lezoux

Dans le cadre du parcours de visite libre, des aménagements ont été conçus pour permettre aux personnes déficientes visuelles de profiter, avec un maximum d'autonomie, de la muséographie.

- Un parcours podotactile guidant le visiteur déficient visuel dans le musée. En relief, la ligne guide permet un repérage avec la canne pour les personnes non-voyantes. Blanche sur un sol gris foncé, elle est facilement repérable par les personnes mal-voyantes. Son tracé a été pensé avec l'aide d'un instructeur de locomotion.
- 6 plans en relief conçus en gros caractères contrastés et en braille. Répartis dans les différentes pièces, ils indiquent les différents espaces du musée, la ligne podotactile ainsi que les principaux obstacles et notamment les deux grands fours du XIX^e siècle.
- Un audio guide proposant des descriptions d'outils, de maquettes, de moulages..., mais également des instructions en locomotion pour faciliter le déplacement (Cf. Fiche technique Entendre).



À gauche : plan en relief conçu en gros caractères contrastés et en braille. Au milieu : vue du musée avec plan en relief et ligne guide.

Extrait de l'audio-guide - Informations de locomotion

Information d'orientation pour monter à l'étage.

Instructeur

La visite du RDC se termine ici. Pour accéder à l'étage, vous avez deux possibilités : l'escalier ou l'ascenseur. En suivant la ligne guide au sol, vous vous dirigerez vers l'ascenseur. L'escalier se trouve à gauche de l'ascenseur. C'est un large escalier muni de mains courantes sur les deux côtés. Il y a deux paliers avant d'arriver à l'étage.

En haut de l'escalier, vous retrouverez la ligne guide à environ 2 mètres devant vous. Si vous utilisez l'ascenseur, vous retrouverez devant vous la ligne guide.

EXEMPLE

— Musée d'Histoire de Nantes

Le Musée d'Histoire de Nantes se déploie dans les 32 salles de l'ancien palais ducal du XV^e siècle, et présente plus de 800 objets de collection. Grâce à l'installation de 3 ascenseurs, 29 salles sont accessibles aux personnes déficientes motrices. Néanmoins, les contraintes de circulation liées au site ont amené les équipes à envisager un parcours un peu différent. Pour faciliter cette découverte libre, un plan de visite a été élaboré. Il est proposé, au niveau de l'accueil, aux visiteurs déficients moteurs.



EXEMPLE

— Musée Gallo-Romain de Saint-Romain-en-Gal / Vienne


Le Domaine des Allobroges est un espace artisanal, né d'une volonté de faire découvrir à un large public les pratiques viticoles et culinaires de l'époque gallo-romaine à travers l'expérimentation archéologique. Un jardin aromatique permet également une découverte sensorielle des essences de l'époque gallo-romaine. Des aménagements spécifiques permettent aux personnes déficientes visuelles et motrices de se déplacer et de se repérer :

- les cheminements piétons ont été réalisés selon les contraintes de circulation (dimensions, traitement et couleurs des sols...),
- la signalétique pédagogique se présente sous la forme de pupitres à hauteur adaptée et avec un support média aux couleurs contrastées pour une meilleure lisibilité,
- un plan en braille disposé à l'entrée du Domaine permet aux personnes déficientes visuelles de découvrir l'espace présenté et les différentes thématiques.



5.2.2 / Les éléments de confort

Pour que la visite soit un moment agréable et que les visiteurs puissent prendre le temps de découvrir les éléments de la muséographie, il est important de prévoir des temps et des espaces de repos. Il est également possible de prévoir la mise à disposition de matériel.

 Ces zones peuvent être des zones de repos avant de poursuivre la visite ; mais bien pensées dans le parcours, elles peuvent également permettre aux personnes de s'asseoir le temps d'écouter le guide ou l'audio-guide, de consulter un document d'aide à la visite...

EXEMPLE

— Musée d'Histoire de Nantes

La visite des 32 salles du Musée d'Histoire de Nantes représente un parcours long qui peut s'avérer un obstacle pour un certain nombre de visiteurs : personnes âgées, personnes déficientes motrices, personnes fatiguées... Au niveau de l'accueil, le musée met donc à disposition, gratuitement, des portes bébés, mais également des fauteuils roulants ainsi que des pliants.

Ce prêt suppose que le personnel soit formé pour assurer une bonne utilisation et que le bon fonctionnement du matériel soit régulièrement vérifié. La réflexion sur la signalétique est continue. Cette évolution prendra en compte les exigences du label Tourisme et Handicap auquel le musée postule.

5.2.3 / Les outils de compensation

L'objectif est de proposer de nouveaux dispositifs techniques ou de doubler les outils existants pour rendre l'information physiquement accessible à tous les visiteurs.

EXEMPLE

— Musée départemental de la Céramique - Lezoux

Dans le cadre de sa visite libre, la muséographie intègre la projection d'un film dans l'un des deux grands foyers du site. Inaccessible pour une personne en fauteuil roulant, cette projection vidéo est également proposée à l'extérieur.

EXEMPLE

— Abbaye de Cluny

D'une durée de 9 minutes, « Maior Ecclesia » est une visite virtuelle en 3D de la grande église de Cluny. Réalisée par les ingénieurs de l'Institut Image de l'ENSAM, cette technologie propose aux visiteurs la découverte de l'abbatiale, qui n'existe plus, telle que la connaissaient les moines et les pèlerins.

Intégrés dans la visite, ces dispositifs techniques peuvent être utilisés pour donner de l'information sur ce qui n'est plus ou n'est pas encore. Dans d'autres cas, ils pourraient être proposés pour rendre accessibles virtuellement des espaces, des monuments, des éléments de la visite qui ne sont pas accessibles physiquement à tous les visiteurs. Dans cette optique, des outils plus classiques, tels que des films, des reproductions, des reportages photos... peuvent également être utilisés.



Il est important de donner une réelle valeur ajoutée à ces outils de compensation et de ne pas les « réserver », de fait, aux personnes en situation de handicap. Pour cela, ils doivent être intégrés dans le circuit de visite et non être relégués dans des espaces peu attrayants ou à l'écart du parcours. Ils peuvent également être conçus de manière à donner accès, non seulement aux éléments disponibles dans l'espace inaccessible, mais également à des éléments supplémentaires qui enrichissent, pour tous les visiteurs, le contenu même de la visite.

5.2.4 / Les aides à la compréhension

Accéder à l'information, c'est pouvoir la trouver, s'en approcher, mais c'est également pouvoir la comprendre et l'utiliser. En fonction des capacités des visiteurs, il est judicieux que le site porte une attention particulière sur ce point. Là encore, une multitude de possibilités s'offrent à vous : utilisation de codes couleurs, proposition de documents d'aide à la visite...

EXEMPLE

— Musée départemental de la Céramique Lezoux

Dans le cadre de sa visite libre, des modules pédagogiques sont proposés aux visiteurs. Ces éléments, conçus plus spécifiquement pour les enfants et les personnes déficientes mentales invitent les visiteurs non-lecteurs à trouver, par exemple, les bonnes associations d'objets...

Lorsque la réponse est bonne, Céramille, la mascotte qui accompagne le visiteur sur tout le parcours, a un visage souriant. Lorsque la réponse n'est pas la bonne, Céramille a un visage triste.



EXEMPLE

— Autres exemples

Afin de faciliter la compréhension des contenus, certains sites proposent des documents d'aide à la visite. En fonction des besoins et des aptitudes des visiteurs, ces documents peuvent être conçus à destination des personnes en situation de handicap ou de leurs accompagnateurs. Pour exemple, nous pouvons citer : les documents en Braille, les documents simplifiés et imagés pour les enfants ou les personnes déficientes mentales, les documents synthétiques pour les personnes déficientes auditives...

Quelques questions pour ne pas se tromper

- > Avez-vous fait tester les différents dispositifs par des visiteurs en situation de handicap ?
- > Avez-vous pensé à l'utilisation de ces dispositifs par le plus grand nombre ?
Il est intéressant d'envisager, dès la conception, l'intégration des outils dans la visite afin de leur donner de la valeur ajoutée pour tous les visiteurs.



CONTACTS



**Structures ayant développé
des réponses adaptées
et qui ont servi d'exemple pour ce guide.**

Abbaye de Cluny

Palais Jean de Bourbon
71250 Cluny
Tél. : 03 85 59 15 93
Fax : 03 85 59 82 00
<http://cluny.monuments-nationaux.fr/>

Accès Culture

Théâtre National de Chaillot
1 place du Trocadéro - 75116 Paris
Tél. : 01 53 65 30 74
Fax : 01 53 65 31 59
accessculture@magic.fr
<http://www.accessculture.org>

Archi-Tact

32, rue des Roches
63730 Les Martres de Veyre
Tél. / Fax : 04 73 77 13 13
isabelle.dapzol@archi-tact.com
<http://www.archi-tact.com/>

Bissonnerie de Borde Basse

31530 Merenvielle
Tél. : 05 61 06 54 47
Fax : 05 61 06 54 49
bisonneaux@wanadoo.fr
<http://pagesperso-orange.fr/bissonnerie/>

**Centre des monuments nationaux
Sites préhistoriques de la Vallée
de la Vézère**

1, rue du Musée
24620 Les Eyzies-de-Tayac
**Service des publics spécifiques
et handicapés**
Tél. : 05 53 06 45 66
Fax : 05 53 06 45 67
marie-pierre.regal@monuments-nationaux.fr
<http://www.monuments-nationaux.fr>

**Centre d'Histoire, de la Résistance
et de la Déportation de Lyon**

14, avenue Berthelot - 69007 Lyon
Tél. : 04 78 72 23 11
Fax : 04 72 73 32 98
chrd@mairie-lyon.fr
<http://www.culture.lyon.fr/>

Château de Versailles

78000 Versailles
Tél. : 01 30 83 78 00
Bureau des publics spécifiques
Tél. : 01 30 83 75 05
Fax : 01 30 83 77 90
handicap@chateauversailles.fr
<http://www.chateauversailles.fr>

Château du Haut-Koenigsbourg

67600 Orschwiller
Tél. : 03 88 82 50 60
Fax : 03 88 82 50 61
<http://www.haut-koenigsbourg.fr>

**Cité des Sciences et de l'Industrie
de Paris**

39, avenue Corentin Cariou
75019 Paris
Tél. : 01 40 05 70 00
citeservice@cite-sciences.fr
<http://www.cite-sciences.fr>

**Jardin botanique de Montréal
La Cour des Sens**

4101, rue Sherbrooke Est - Montréal
(Québec) - CANADA, H1X 2B2
Tél. : 514 872-1400
Fax : 514 872-3765
jardin_botanique@ville.montreal.qc.ca
<http://www.ville.montreal.qc.ca/jardin>

Moulin des Massons

Les Massons
42940 St-Bonnet-le-Courreau
Tél. : 04 77 76 86 45
Fax : 04 77 76 88 37
contact@moulindesmassons.com
<http://www.moulindesmassons.com>

**Musée d'Histoire de Nantes
Château des Ducs de Bretagne**

4, place Marc Elder - 44000 Nantes
Tél. : 08 11 46 46 44
Fax : 02 51 17 48 65
<http://www.chateau-nantes.fr>

Musée de Grenoble

5, place de Lavalette
38000 Grenoble
Tél. : 04 76 63 44 44
Fax : 04 76 63 44 10
<http://www.museedegrenoble.fr/>

**Musée départemental de
la céramique**

Rue de la République - 63190 Lezoux
Tél. : 04 73 73 42 42
Fax : 04 73 73 09 60
museedelaceramique@cg63.fr
<http://www.puydedome.com>

Musée du quai Branly

37, quai Branly
218, rue de l'université
75007 Paris
Tél. : 01 56 61 70 00
accessibilite@quai Branly.fr (pour toute
question relative à l'accessibilité)
<http://www.quai Branly.fr/>

Musée EDF Électropolis

55, rue du Pâturage - B.P. 2463
68057 Mulhouse Cedex
Tél. : 03 89 32 48 50
Fax : 03 89 32 82 47
reservations@electropolis.tm.fr
<http://www.electropolis.tm.fr/>

**Musée gallo-romain de
Saint-Romain-en-Gal**

Route Départementale 502
69560 St-Romain-en-Gal
Tél. : 04 74 53 74 01
Fax : 04 74 53 74 19
saintromain@rhone.fr
<http://www.musees-gallo-romains.com>

Musée zoologique de Strasbourg

29, boulevard de la Victoire à
Strasbourg - 67076 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 90 24 04 85
Fax : 03 90 24 05 58
mwandhammer@cus-strasbourg.net
<http://www.musees-strasbourg.org>

**Muséum d'Histoire Naturelle
de Chambéry**

208, avenue de Lyon
73000 Chambéry
Tél. : 04 79 62 18 68
Pour information, contacter
la Mairie de Chambéry
chambery@mairie-chambery.fr

Nausicaä, Centre de la mer

Boulevard Sainte-Neuve - B.P. 189
62203 Boulogne-sur-Mer
Tél. : 03 21 30 98 98
Fax : 03 21 30 93 94
<http://www.nausicaa.fr/>

Parc national de la Vanoise

135, rue du Dr Julliard - BP 705
73007 Chambéry Cedex
Tél. : 04 79 62 30 54
Fax : 04 79 96 37 18
parc.national@vanoise.com
<http://www.vanoise.com/>

Polymorphe Design

7, chemin des Hirondelles
ZAC du Paisy
69570 Dardilly
Tél. / Fax : 04 78 66 08 72
agence@polymorphe-design.fr
<http://www.polymorphe-design.fr>

**Réserve naturelle de Roemelaere
Parc naturel régional des Caps
et Marais d'Opale**

Maison du Parc Le Grand Vannage
BP 30055 - 62507 Saint-Omer Cedex
Tél. : 03 21 87 90 90
Fax : 03 21 87 90 87
info@parc-opale.fr
<http://www.parc-opale.fr>

Surdicité

40, avenue Guy de Collongue
69130 Écully
Tél. : 04 78 33 37 06
Fax : 02 32 36 16 30
contact@surdicite.fr
<http://www.surdicite.fr/>
Contact : Marie-Pascale Stérin
Tél. : 06 67 51 37 07
mps@surdicite.fr

Théâtre des Célestins

4, rue Charles Dullin
69002 Lyon
Tél. : 04 72 77 40 40
courrier@celestins-lyon.org
<http://www.celestins-lyon.org/>

Vulcania

Route de Mazayes
63230 St-Ours-Les-Roches
Contact : Claire Mock
Tél. : 04 73 19 70 33
Fax : 04 73 19 70 99
claire.mock@viulcania.com
<http://www.vulcania.com/>

Organismes institutionnels

Niveau départemental

Comité Départemental du Tourisme (CDT) de l'Ain

34, rue Général Delestraint
B.P. 78 - 01002 Bourg-en-Bresse
Tél. : 04 74 32 31 30
Fax : 04 74 21 45 69
tourisme@cdt-ain.fr
<http://www.ain-tourisme.com/>

CDT de l'Ardèche

4, cours du Palais - 07000 Privas
Tél. : 04 75 64 04 66
Fax : 04 75 64 23 93
<http://www.ardèche-guide.com/>

CDT de la Drôme

8, rue Baudin - B.P. 531
26005 Valence Cedex
Tél. : 04 75 82 19 26
Fax : 04 75 56 01 65
doc@ladrometourisme.com
<http://www.ladrometourisme.com/>

CDT de l'Isère

B.P. 227 - 14, rue de la République
38019 Grenoble Cedex
Tél. : 04 76 54 34 36
Fax : 04 76 51 57 19
informations.cdt@isere-tourisme.com
<http://www.isere-tourisme.com/>

CDT de la Loire

22, rue Balaÿ
42021 Saint-Étienne Cedex 1
Tél. : 04 77 59 96 97
tourisme@cg42.fr
<http://www.loiretourisme.com>

CDT du Rhône

142, Avenue de Saxe - 69003 Lyon
Tél. : 04 72 56 70 40
Fax : 04 72 56 70 41
mail@rhonetourisme.com
<http://www.rhonetourisme.com/>

Agence Touristique Départementale (ATD) de la Savoie

24, boulevard de la Colonne
73025 Chambéry Cedex
Tél. : 04 79 85 12 45
Fax : 04 79 85 54 68
<http://savoie-mont-blanc.com/>

ATD de la Haute-Savoie

17, avenue d'Albigny - 74000 Annecy
Tél. : 04 50 51 32 31
Fax : 04 50 45 81 99
<http://savoie-mont-blanc.com/>

Niveau régional

Rhône-Alpes Tourisme

MITRA - Mission d'Ingénierie

Touristique Rhône-Alpes

104, route de Paris
69260 Charbonnières-les-Bains
Tél. : 04 72 59 21 59
Fax : 04 72 59 21 91
stephane.orsini@rhonealpes-tourisme.com
<http://pro.rhonealpes-tourisme.com/>

Conseil Régional Rhône-Alpes

Direction de l'Économie, de la Recherche, du Tourisme et de la Technologie (DERTT)

Service Tourisme Durable
78, route de Paris - B.P. 19
69260 Charbonnières-les-Bains
Tél. : 04 72 59 49 67
Fax : 04 72 59 48 59
tourismedurable@rhonealpes.fr
<http://www.rhonealpes.fr/>

Correspondants régionaux ATH en Rhône-Alpes

Jacques Martin

53, rue de l'Université - 69007 Lyon
Tél. : 04 78 58 80 41
jcqmartin@gmail.com

Dominique Chambeyron

36, rue Malherbes - 69006 Lyon
Tel : 09 75 24 68 64
Fax : 04 78 94 65 33
dominique.chambeyron@orange.fr

Délégation Régionale au Tourisme Rhône-Alpes

155 rue Pierre Corneille - 69003 Lyon
Tél. : 04 72 61 18 78
Fax : 04 72 61 03 69
drf-rhone-alpes@tourisme.gouv.fr

Niveau national

Association Tourisme et Handicaps (ATH)

43 rue Marx Dormoy
75018 Paris
Tél. : 01 44 11 10 41
Fax : 01 45 55 99 60
tourisme.handicaps@club-internet.fr
<http://www.tourisme-handicaps.org>



MOTS CLÉS

Amplificateur de boucles à induction magnétique

La boucle magnétique est un dispositif de sonorisation où la conduction du son se fait, non pas par voie aérienne et haut-parleurs mais par induction magnétique. Un conducteur électrique, relié à un amplificateur spécial, est placé autour de la surface à couvrir, d'où le nom de boucle. L'amplificateur est relié au micro-émetteur ou à la sonorisation de la salle. Quand le conducteur est parcouru par un courant électrique, issu de l'information sonore, il se crée un champ magnétique. Ce champ est capté par les bobines à induction (réceptrices) contenues dans les appareils auditifs disposant d'un commutateur avec position T (téléphone), puis transformé en courant électrique et traité par l'appareil auditif, retransformé en son. Cet ensemble peut être relié à une sonorisation déjà existante.

Audio-description

L'audio-description est une sorte de sous-titrage sonore adapté aux publics déficients visuels (non-voyants et malvoyants). Elle consiste à ajouter sur la bande son d'une production audiovisuelle des commentaires vocaux qui décrivent les éléments visuels (action, décors), afin de rendre les scènes compréhensibles uniquement par le son. Au théâtre, l'audio-description est réalisée en direct par des acteurs en cabine, afin de s'adapter au tempo ou aux improvisations des acteurs sur scène, et diffusée via des récepteurs individuels. Dans les musées, l'audio-description peut être pré-enregistrée et diffusée via des audioguides.

Avatar Signant

L'avatar signant est un personnage virtuel s'exprimant en langue des signes.

Bande podotactile

Les bandes podotactiles sont des marquages au sol en relief et de couleur contrastée. Ce sont des bandes d'aide à l'orientation, sous forme de lignes : elles permettent aux personnes déficientes visuelles de se diriger en suivant le cheminement tracé. Les personnes non-voyantes les identifient grâce aux vibrations et aux sons de la canne blanche sur les bandes. Les personnes malvoyantes sont guidées par le contraste de couleurs entre les bandes et le sol. Ces bandes peuvent être réalisées dans tous types de matériaux et de dimensions. Pour signaler un danger (marche, quai, trottoir) les bandes podotactiles sont dotées d'un marquage à protubérances, qui sont les bandes d'éveil à la vigilance : leurs caractéristiques géométriques et leur implantation doivent suivre la norme NFP 98-351.

Écriture braille

L'écriture en braille est un système d'écriture et de lecture à partir de points en relief. Ces points, au nombre de six, forment une matrice de deux colonnes et de trois lignes. La présence ou l'absence de ces six points dans les six emplacements de la matrice aboutit à 63 combinaisons différentes. Ce qui permet de représenter les lettres de l'alphabet, les signes accentués, la ponctuation, les chiffres, les partitions de musique... L'ensemble de la cellule braille mesure environ six millimètres de hauteur et trois de largeur. Elle peut donc être identifiée, « lue » par le doigt.

Embossage

On emploie le terme d'embossage pour le marquage braille par déformation du support : les points sont réalisés en repoussant la feuille au verso, afin de créer un relief au recto. On peut embosser du papier, du métal ou du plastique, recto et verso.

Gaufrage

Le gaufrage permet de reproduire une image en bas relief sur une feuille, en appliquant une pression d'une forme et d'une contre forme. Appliqué au braille seul, on l'appelle « embossage ».

Gravure

La gravure permet de créer un bas relief (relief modelé) sur un support rigide. Elle peut être réalisée sur tous types de matériaux (bois, plastiques, métaux, résines...) par fraisage (usinage) ou par gravure laser.

Gravure chimique (ou polymérisation)

La gravure chimique est un principe de polymérisation qui permet la réalisation d'images en relief. Il s'agit d'une réaction chimique, fonction du temps et de la température, conduisant le support à se creuser sur les zones insolées. Ce procédé est utilisé pour réaliser des images avec deux niveaux de relief uniquement (zones insolées / zones non insolées) : il est particulièrement adapté aux plans, schémas et silhouettes. Le support est translucide (blanc, bleu ou jaune), ou contrecollé sur une plaque métal.

Impression 3D

L'impression 3D est une technologie de prototypage rapide, qui permet la réalisation d'objets en trois dimensions à partir de fichiers informatiques (CAO), en déposant ou solidifiant de la matière couche par couche.

Livre sonore

Le livre sonore est un livre ou un texte dont on a enregistré la lecture à haute voix. On l'écoute donc plutôt que de le lire. Ces livres offrent généralement plusieurs niveaux de lecture :

- > commentaires audio se déclenchant automatiquement lorsque le visiteur tourne la page,
- > informations en gros caractères,
- > informations en braille,
- > illustrations,
- > dessins en relief.

Maquette tactile

La maquette tactile est une représentation partielle ou globale d'une œuvre, d'un objet, ou d'un monument. Outre l'intérêt qu'elle apporte pour les non-voyants, la maquette tactile est un plus pour les autres publics.

Elle doit présenter les caractéristiques suivantes :

- > être en 3D et à dimension humaine,
- > répondre aux critères de lisibilité tactiles et visuels,
- > permettre un rendu thermique et tactile des matériaux,
- > traduire la réalité de l'édifice ou de l'objet,
- > avoir le respect du détail des couleurs, des matériaux, des formes architecturales.

Elle peut être fixe, articulée ou démontable.

Sérigraphie

La sérigraphie est un procédé d'impression qui utilise des écrans de soie interposés entre l'encre et le support papier, carton, textile, métal, verre, bois, etc. Des encres spéciales, capables de prendre un volume et une forme perceptibles au toucher, sont déposées sur le support et réalisent ainsi les éléments constitutifs du dessin.

Surtitrage

Le surtitrage est destiné aux personnes sourdes ou malentendantes. Il consiste à compléter le sous-titrage traditionnel des voix, avec la description des effets sonores nécessaires à la compréhension de la scène : bruitage (une porte claque...), voix off, ambiance musicale... La diffusion se fait sur l'écran multimédia lui-même, en complétant le sous-titrage (texte en blanc) par les textes du surtitrage (en couleur). Au théâtre, il peut être diffusé sur un écran au-dessus de la scène, ou sur des livrets électroniques individuels.

Tablette tactile

La tablette tactile est un fil d'Ariane qui permet de concentrer toutes les informations tactiles et sensorielles de façon ergonomique, tout en assurant une fonction de guide. Le visiteur non-voyant se déplace en longeant cette tablette de sa main, et se trouve ainsi libéré de l'usage de sa canne blanche. Pour passer d'une tablette à une autre, il utilise des rampes de guidages manuelles. Pour s'éloigner de la tablette et accéder à une autre pièce ou à un point isolé (banc, zone de repos...), il suit les bandes podotactiles au sol.

Thermoformage

Le thermoformage est une technique permettant la reproduction d'images en relief sur une feuille plastique. On applique sur une matrice en relief, une feuille plastique thermoformable que l'on chauffe. Par soufflage ou par aspiration, le plastique vient épouser la forme puis se rigidifie en refroidissant. La matrice peut être usinée sur une plaque de bois, de métal ou de résine, ce qui permet une grande précision. Elle peut également être réalisée de façon plus « artisanale » par collage d'objets. Ce procédé permet de représenter des plans, des dessins ou du braille, et autorise un traitement de surface (rugueux, lisse, ...). Il est particulièrement adapté pour les tirages de petites et moyennes séries.

Thermogonflage

Le thermogonflage consiste à faire gonfler une zone d'une feuille de papier sous l'effet de la chaleur. Ce procédé nécessite un photocopieur, un four spécifique et l'usage d'un papier multicouche particulier. Après impression du graphisme, la feuille de papier est passée au four et les zones encrées en noir gonflent sous l'effet de la chaleur. Ce procédé permet d'obtenir rapidement un document unitaire palpable. Relativement facile à mettre en œuvre individuellement, il s'utilise souvent dans la réalisation des prototypes d'ouvrages ou pour une première approche du graphisme en relief. Il ne permet que deux niveaux de relief (zones gonflées / zones non gonflées).

Ces définitions ont été validées par la société Polymorphe Design, que nous remercions pour sa précieuse collaboration.



Rhône-Alpes Tourisme a cherché à limiter l'impact écologique de la conception et de la réalisation du présent ouvrage :

- > le papier sur lequel est imprimé ce carnet méthodologique est labellisé FSC-PEFC, certifiant que le bois utilisé pour sa production est issu de forêts gérées durablement et que le traitement limite les impacts sur l'environnement.
- > les encres utilisées sont des encres « Huber Inkredible Resista », de nouvelle génération, à base végétale et dont les liants remplacent les huiles minérales utilisées dans les encres classiques.
- > enfin, l'imprimerie « Dugas » a obtenu la labellisation « Imprim'Vert » ainsi que la certification ISO 14 001 qui attestent que la chaîne de production limite au maximum les impacts écologiques liés à la production de documents d'impression.

De votre côté, conservez ce guide et utilisez-le pour vos projets. Si vous n'en avez plus l'usage, vous pouvez le mettre à disposition d'un autre acteur du tourisme rhônalpin ou, à défaut, accompagner la fin de vie de cet ouvrage jusqu'à un centre de recyclage de papier.

CRÉDITS PHOTOS : COUVERTURE : Musée de Fourvière (69), RAT/J.L. Chauveau, Chambéry (73), RAT/J.L. Chauveau, Paladru (38), RAT/J.L. Chauveau, Musée de Grenoble (38), RAT/J.L. Chauveau.

AVANT-PROPOS : p.2/3 : Jean-Jack Queyranne, Laurence Danière ; p.4/5 : Sylvie Gillet de Thorey, Jean-Paul Bajard - Paladru (38), RAT/J.L. Chauveau ; p.6/7 : Chambéry (73), RAT/J.L. Chauveau ; p.10/11 : Jardin botanique de Montréal (Québec), Michel Tremblay ; p.18/19 : Jardin botanique de Montréal (Québec), Michel Tremblay.

DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES : p.20/21 : Musée d'Histoire de Nantes – Château des ducs de Bretagne (44) ; p.24/25 : Musée d'Histoire de Nantes – Château des ducs de Bretagne (44), Sites préhistoriques de la Vallée de la Vézère – Centre des monuments nationaux (24) ; p.26/27 : Musée EDF Electropolis (68) ; p.28/29 : Musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal (69).

ENTENDRE : p.30/31 : © REMY GROS - Fotolia.com, illustration Patrick Ponton ; p.32/33 : Musée d'Histoire de Nantes – Château des ducs de Bretagne (44) ; p.36/37 : Illustration Patrick Ponton ; p.38/39 : Château du Haut Koenigsbourg (67), Marc Dossmann, Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris (75) ; p.40/41 : Surdicité (69).

SENTIR / GOÛTER : p.42/43 : © philippe Devanne - Fotolia.com, Illustration Patrick Ponton, Jardin des Senteurs – Chambéry (73), G. Garofolin ; p.44/45 : Musée départemental de la céramique (63), Céline Françon (CG 63), Moulin des Massons (42).

TOUCHER : p.46/47 : Musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal (69), © Elena Elisseeva - Fotolia.com, Braille et Culture (63) ; p.48/49 : Musée d'Histoire de Nantes – Château des ducs de Bretagne (44), Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, PNR Caps et Marais d'Opale, PNRMO (62), Musée de Grenoble (38) ; p.50/51 : Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon, CHRD (69), Parc national de la Vanoise (73) ; p.52/53 : Bisonnerie de la Basse Basse (31), Illustration Patrick Ponton, Musée d'Histoire de Nantes – Château des ducs de Bretagne (44), Patricia Bassen ; p.54/55 : Musée départemental de la céramique (63), Céline Françon (CG 63), Jardin botanique de Montréal (Québec), Michel Tremblay, Vulcania (63), Musée départemental de la céramique (63), Céline Françon (CG 63), Musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal (69).

VOIR : p.58/59 : © Digitalpress - Fotolia.com, Musée départemental de la céramique (63), Céline Françon (CG 63) ; p.60/61 : © Philippe Devanne - Fotolia.com ; p.62/63 : Illustration Patrick Ponton, Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris (75) ; p.64/65 : Château du Haut-Koenigsbourg (67), Marc Dossmann.

SE REPÉRER / ACCÉDER AUX CONTENUS : p.66/67 : Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, PNR Caps et Marais d'Opale, PNRMO (62) ; p.68/69 : Jardin botanique de Montréal (Québec), Michel Tremblay, Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon, CHRD (69), Musée départemental de la céramique (63), Céline Françon (CG 63), Musée d'Histoire de Nantes – Château des ducs de Bretagne (44) ; Musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal (69) ; p.70/71 : Musée départemental de la céramique (63), Céline Françon (CG 63) ; p.72/73 : © Fotoflash - Fotolia.com ; p.76/77 : © Jean-Marc Dopffer - Fotolia.com.

RHÔNE-ALPES TOURISME

MITRA - Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes

104, route de Paris

69260 Charbonnières-les-Bains

Téléphone : 04 72 59 21 59

Télécopie : 04 72 59 21 91

<http://pro.rhonealpes-tourisme.com>

stephane.orsini@rhonealpes-tourisme.com